
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 avril 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 avril 2025 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet (**par téléconférence**), Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde (**par téléconférence**), Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt (**par téléconférence**), Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Angela Gentile et Mme Dominique Ollivier

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé et Mme Despina Sourias

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (20.31) :

Mme Angela Gentile et Mme Dominique Ollivier

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (20.31) :

M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé et Mme Despina Sourias

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Puis, Mme Musau Muele annonce le retour de l'événement « Cité Elles MTL » le mois prochain, une simulation du conseil municipal destinée aux femmes qui vise à initier les Montréalaises à la politique municipale tout en développant leurs connaissances et leur capacité de leadership. La présidente du conseil se réjouit du nombre record de participations cette année et à cette fin, elle invite les membres du conseil à s'impliquer à titre de mentors pour les participantes de cette nouvelle cohorte. L'implication de tous servira à inspirer les femmes de leur entourage à s'engager dans la vie politique, en particulier dans un contexte où leur présence et leur rétention sont encore trop volatiles.

Par la suite, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil poursuit avec les célébrations internationales, dont :

- 2 avril : Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme
- 4 avril : Journée nationale des droits des réfugiés
- 6 avril : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix
- 7 avril : Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994
- 7 avril : Journée mondiale de la santé
- 15 avril : Journée mondiale de l'art
- 22 avril: Journée internationale de la Terre
- 23 avril: Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
- 24 avril : Journée de commémoration du génocide arménien
- 25 avril : 85^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 28 avril : Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail
- 29 avril : Journée commémorative des massacres de 1972 au Burundi
- 30 avril : Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'avril et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Sophie Mauzerolle, Mme Effie Giannou, Mme Marie Plourde et M. Craig Sauvé.

Mme Martine Musau Muele cède ensuite la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et au chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, qui, à tour de rôle, transmettent leurs encouragements aux joueurs de l'équipe des Canadiens de Montréal pour la partie de ce soir qui pourrait leur permettre d'accéder aux séries éliminatoires de la coupe Stanley.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 10, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u> M. Aref Salem	Fin de la mesure d'interdiction du flânage dans le métro – cette mesure a-t-elle eu les résultats escomptés, et va-t-on la reconduire au mois de juin ou la remplacer par un plan pour adresser cette crise majeure de l'itinérance? / À quand un plan montréalais pour s'attaquer à cette crise de l'itinérance?
<u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante	

<u>Question de :</u> Mme Chantal Rossi	Dans le cadre des programmes de décontamination, est-ce que l'Administration peut nous expliquer pourquoi cela prend sept mois pour l'obtention d'un permis de décontamination? / Demande d'accélérer et de simplifier les procédures administratives pour l'obtention de permis
<u>Réponse de :</u> M. Luc Rabouin	

Question de : Quelles recommandations du comité Ad hoc l'Administration compte-t-elle mettre en place concernant la gestion des campements de fortune des sans-abris? / Pourquoi l'Administration n'augmente-t-elle pas son financement pour la gestion de la crise de l'itinérance?

M. Benoit Langevin

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Question de : Politique de déneigement – qu'est-ce qui a été fait depuis deux mois pour corriger cette politique au niveau des chargements partiels effectués par les arrondissements? / Souhaite des solutions pour donner le service aux citoyens

M. Richard Deschamps

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

Question de : Comment les coupes prévues de 5 % dans les dépenses de la Ville en 2026 affecteront les services de base aux citoyens? / Quels seront les impacts dans les arrondissements concernant la gestion des deniers publics par l'Administration?

M. Alan DeSousa

Réponse de :

M. Benoit Dorais

Question de : Pourquoi avoir attendu l'année électorale pour agir en matière de propreté, est-ce que ces mesures bonifiées en matière de propreté sont là pour rester ou disparaîtront-elles après le scrutin? /

M. Dimitrios (Jim) Beis

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

À 13 h 40

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de : Comment sera Montréal après les élections?

M. Dimitrios (Jim) Beis

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

Question de : Est-ce que la Ville de Montréal peut expliquer les nouveaux retards et l'explosion des coûts dans la construction du nouveau garage Bellechasse de la Société de transport de Montréal (STM)? / Quand, et à quel prix, le garage Bellechasse sera-t-il électrifié, est-ce que ce projet sera abandonné?

Mme Christine Black

Réponse de :

M. Éric Alan Caldwell

Question de : Pourquoi l'Administration ne réduit-elle pas les délais d'émission des permis de construction pour des projets dérogatoires? / Réitère sa question

M. Julien Hénault-Ratelle

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Question de : Comment le responsable du développement économique au comité exécutif explique-t-il le nombre grandissant de locaux commerciaux vacants à Montréal?

Mme Stephanie Valenzuela

Réponse de :

M. Luc Rabouin

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 55.

À 13 h 55, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, dépose un nouveau plan de salle.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 55, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM25 0325

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.01 à 15.03 vers 20 h 30 et le point 15.04 vers 14 h 30 en raison de la présence d'invités au balcon.

CM25 0326

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2025, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 avril 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025

CM25 0327

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2025 : rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Consultation prébudgétaire 2025: rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.04 1259902003

CM25 0328

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise dans le rapport intitulé « Mettre les jeunes au cœur de nos actions. Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise dans le rapport intitulé « Mettre les jeunes au cœur de nos actions. Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1259902004

05 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 14 h 14, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA25 12050 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander au conseil municipal de faire des représentations auprès de l'Agence de mobilité durable afin de faire respecter la réglementation de l'arrondissement d'Anjou ou de faire des modifications réglementaires et budgétaires afin de rendre l'arrondissement compétent pour appliquer le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement (1333)

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 15, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Émilie Thuillier

06.01.01 Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Dominic Perri concernant sa question sur le point 04.03, à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025

Par Mme Émilie Thuillier

06.01.02 Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à Mme Chantal Rossi concernant sa question sur le point 80.01 (20.18), à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025

07 – Dépôt

À 14 h 15, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

07.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 20 février 2025, à 16 h

07.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM25 0035

CM25 0329

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur les projets de règlements visant à encadrer le projet de requalification de l'ancien couvent des Franciscains

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur les projets de règlements visant à encadrer le projet de requalification de l'ancien couvent des Franciscains, et le conseil en prend acte.

07.03 1257010004

CM25 0330

Dépôt du Rapport des activités 2024 en matière de gestion animale du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport des activités 2024 en matière de gestion animale du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1256724001

À 14 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier
Mme Chantal Rossi

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 7.05 à 7.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0331

Dépôt du rapport d'activité 2024 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport d'activité 2024 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1257181001

CM25 0332

Dépôt du rapport d'activité 2024 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport d'activité 2024 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1257721001

CM25 0333

Dépôt du rapport d'activité 2024 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport d'activité 2024 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1259404001

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM25 0334**Déclaration pour réitérer l'importance du projet d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont**

Attendu que l'hôpital Maisonneuve-Rosemont est l'un des centres hospitaliers les plus importants de la région métropolitaine;

Attendu que près d'un tiers de la population montréalaise est desservie par cet hôpital, et qu'il s'agit d'un centre hospitalier universitaire qui offre des services essentiels pour l'Est de Montréal;

Attendu que l'agrandissement de cet hôpital et sa modernisation sont nécessaires à la poursuite de sa mission;

Attendu que l'état de l'hôpital nécessite des travaux et des investissements majeurs pour garantir la continuité des services offerts;

Attendu que chaque report des travaux nuit à la capacité de rétention des quelque 5 000 personnes employées par l'établissement, ainsi qu'à l'attraction de personnel médical hautement qualifié;

Attendu que les besoins seront grandissants considérant les investissements projetés dans l'Est de Montréal ainsi que l'établissement prévu de dizaines de milliers de nouveaux ménages dans le secteur au cours des prochaines années;

Attendu que l'îlot de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont est identifié comme un secteur d'opportunité prioritaire dans le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;

Attendu que des projets majeurs de développement immobilier sont en cours de planification sur des terrains adjacents au site de l'hôpital, incluant la densification résidentielle, l'ajout de logements sociaux, la requalification d'un ensemble historique à des fins communautaires, ainsi que la conservation d'un milieu naturel;

Attendu qu'un projet de reconstruction de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a été annoncé en septembre 2023 par le gouvernement du Québec et qu'il est possible de démarrer deux phases du projet dès maintenant, selon le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal;

Attendu que depuis 1995, l'augmentation du nombre de lits dans les centres hospitaliers de la métropole n'a pas suivi l'importante croissance démographique du territoire, et que la population montréalaise est actuellement défavorisée quant à l'accès aux soins de santé physique en milieu hospitalier.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
M. François Limoges
Mme Émilie Thuillier
M. Benoit Dorais
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin

M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Doug Hurley
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- exhorte le gouvernement du Québec à planifier les travaux dans les meilleurs délais considérant l'importance de l'établissement hospitalier pour ce secteur névralgique de la métropole;
- 2- réitère qu'un budget à la hauteur du réel besoin de lits et d'espace doit être déployé;
- 3- remercie les équipes de soins qui travaillent jour et nuit avec dévouement et bienveillance en dépit des installations vétustes du centre hospitalier.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souhaite la bienvenue aux invités qui représentent différents acteurs du domaine de la santé de l'Est de la Ville de Montréal. Mme Plante souligne l'importance du projet d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont pour la population de l'Est de l'île de Montréal et de la région de Lanaudière, et exprime son soutien aux revendications du personnel soignant, rappelant leur dévouement malgré les conditions difficiles. Elle partage sa déception face au retrait de ce projet du dernier budget du gouvernement du Québec, soulignant l'état vétuste de l'hôpital, avec des problèmes tels que la présence de rongeurs, des plafonds qui fuient et des ascenseurs en panne.

Mme Plante insiste sur l'importance de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, l'un des plus achalandés du Québec, offrant une large gamme de services, abritant des groupes de recherche et des spécialistes et fait part de ses inquiétudes sur le fait que la vétusté de l'hôpital compromet la qualité des soins offerts à la population. Elle évoque les efforts de la Ville pour développer l'Est de Montréal, notamment avec la ligne bleue du métro et d'autres projets d'infrastructures, mais affirme que le développement de cette région ne peut se faire sans garantir des soins de santé adéquats à la population.

La mairesse de Montréal conclut en assurant que le conseil municipal continuera de faire les représentations auprès du gouvernement du Québec pour que le projet d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont soit remis en priorité.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole respectivement aux conseillères et conseillers Caroline Bourgeois, Alba Zuniga Ramos, Alia Hassan-Cournol, François Limoges, Luc Rabouin, Michel Bissonnet et Chantal Rossi.

D'une voix commune, toutes et tous abordent l'importance de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont pour la population de l'Est de Montréal.

À tour de rôle, les conseillères Caroline Bourgeois, Alba Zuniga Ramos et Alia Hassan-Cournol félicitent le personnel de l'hôpital pour la qualité des soins qu'ils prodiguent, et ce, malgré le contexte difficile du milieu hospitalier et interpellent le gouvernement du Québec à faire mieux pour la population.

Pour sa part, le leader de la majorité, M. François Limoges, insiste sur le fait que l'hôpital est un partenaire majeur pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et qu'on ne peut pas attendre pour pouvoir répondre aux besoins grandissants de la population. Puis, il annonce que l'ensemble des personnes élues de l'Administration souhaite ajouter leurs noms à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration. Quant à lui, le conseiller Luc Rabouin mentionne plusieurs investissements faits par la Ville dans ce secteur et qui doivent cadrer avec un hôpital qui doit pouvoir répondre aux besoins de la population.

Le conseiller Michel Bissonnet et la leader de l'Opposition officielle, Chantal Rossi, partagent leurs propres expériences vécues avec le personnel soignant de l'hôpital et ils abordent le droit de la population à recevoir des soins décents. Puis, Mme Rossi demande d'ajouter les noms de tous les membres présents de l'Opposition officielle comme appuyeurs-es à cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants qui ont pris la parole, puis elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 07, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 20, le conseil reprend ses travaux.

CM25 0335

Dépôt du Plan d'action 2025-2027 de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire

La leader adjointe de la majorité, Mme Virginie Journeau, dépose le Plan d'action 2025-2027 de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1252885002

08–Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 15 h 25, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM25 0336

Dépôt du rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2025-2030 »

Le conseiller Jocelyn Pauzé, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2025-2030 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

À 15 h 39, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 15 h 40, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0337

Accorder un contrat à Complexe Enviro Connexions Ltée pour le traitement par compostage de résidus organiques (résidus verts) pour une période de 34,5 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 912 519,53 \$, taxes incluses (contrat : 5 609 515,27 \$ + contingences : 184 604,72 \$ + indexation : 118 399,54 \$) - Appel d'offres public 25-20836 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 441 498,69 \$ pour 2026, de 477 984,37 \$ pour 2027 et de 513 649,12 \$ pour 2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Complexe Enviro Connexions Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de résidus organiques (résidus verts), pour une période de 34,5 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 609 515,27 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20836;
- 2- d'autoriser une dépense de 184 604,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 118 399,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Complexe Enviro Connexions Ltée;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 441 498,69 \$ pour 2026, de 477 984,37 \$ pour 2027 et de 513 649,12 \$ pour 2028, pour un ajustement total de 1 433 132,18 \$;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259735001
80.01 (20.01)

CM25 0338

Conclure deux ententes-cadres avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à froid et tièdes pour une durée de 30,5 mois sans option de prolongation pour le groupe A (enrobés tièdes) et pour une durée de 18,5 mois sans option de prolongation pour le groupe B (enrobés à froid) - Montant estimé des ententes : 540 487,55 \$, taxes incluses (ententes : 469 989,17 \$ + variation des quantités : 70 498,38 \$) - Appel d'offres public 24-20811 (groupe A et groupe B) - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 30,5 mois pour le groupe A et de 18,5 mois pour le groupe B, par lesquelles Tech-Mix, division de Bau-Val inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme par groupe, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à froid et tièdes, pour une somme maximale de 540 487,55 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20811 :
- | <u>Firmes</u> | <u>Lots</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Tech-Mix, division de Bau-Val inc. | Groupe A - Enrobés tièdes | 302 970,62 \$ |
| Tech-Mix, division de Bau-Val inc. | Groupe B - Enrobés à froid | 167 018,55 \$ |
- 2- d'autoriser une dépense de 70 498,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
 - 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la ville liée participante, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1245437004
80.01 (20.02)

CM25 0339

Exercer la 2^e option de prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} septembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 4 267 355,80 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Roland Grenier construction Ltée (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 11 422 968,61 \$ à 15 690 324,40 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 556 129,83 \$, taxes incluses, pour les travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Roland Grenier construction Ltée (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 11 422 968,61 \$ à 14 979 098,44 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Roland Grenier Construction Ltée	1	689 396,94 \$
Roland Grenier Construction Ltée	2	1 218 361,48 \$
Roland Grenier Construction Ltée	3	358 341,61 \$
Roland Grenier Construction Ltée	4	1 290 029,80 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 711 225,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257157003
80.01 (20.03)

CM25 0340

Conclure deux ententes-cadres avec La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada pour la location à court terme d'un camion nacelle, pour une période de 12 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois - Montant estimé des ententes : 240 672,10 \$, taxes incluses (Ententes : 218 792,82 \$ + contingences : 21 879,28 \$) - Appel d'offres public 25-20839 (1 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, par lesquelles La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location à court terme de deux camions nacelles d'une hauteur nominale de 60 pieds, sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20839 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 1 - Location court terme d'un camion nacelle d'une hauteur nominale de 60 pieds, sans opérateur et avec entretien. Devis LCE285X24C11.	109 396,41 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 2 - Location court terme d'un camion nacelle d'une hauteur nominale de 60 pieds, sans opérateur et avec entretien. Devis LCE285X24C11.	109 396,41 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 21 879,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257567004
80.01 (20.04)

CM25 0341

Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la Société du parc Jean-Drapeau, un contrat de gré à gré pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254141001
80.01 (20.05)

À 15 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0342

Abroger la résolution CG24 0457 / Approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une durée additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, des parcelles de terrain constitués des lots 1 005 865 et 1 669 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection de boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 \$, taxes incluses, pour le terme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0457;
- 2- d'approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des parcelles de terrain constituées des lots 1 005 865 et 1 669 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De-Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'amendement du bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245323007
80.01 (20.06)

CM25 0343

Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2027 et de porter le montant total à 1 075 000 \$, majorant ainsi de 325 000 \$ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 \$ réparti entre 2025 et 2026 équivalent au montant de la subvention attendue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'avenant 1 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) conclue avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2027 et de porter le montant total à 1 075 000 \$, majorant ainsi de 325 000 \$ la valeur de l'Entente;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 \$ réparti entre 2025 et 2026 selon les informations financières inscrites au dossier, équivalent à 100 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1257956001
80.01 (20.07)

CM25 0344

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de deux ans, afin de contribuer à prévenir la radicalisation menant à la violence, les actes à caractères haineux ou la polarisation sociale et les violences armées / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ en 2025 et 600 000 \$ en 2026 au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, afin de contribuer à prévenir la radicalisation menant à la violence, les actes à caractères haineux ou la polarisation sociale et les violences armées;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249703001
80.01 (20.08)

CM25 0345

Modifier la convention de services conclue avec Sports Montréal inc. (CG23 0498) à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cette organisation, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels;

ORGANISATION	PÉRIODE	ADDENDA
Sports Montréal inc.	1 ^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026	Addenda

Adopté à l'unanimité.

1253769001
80.01 (20.09)

CM25 0346

Approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Fondation Yvon Lamarre pour la construction du Centre Lise et Yvon Lamarre, un bâtiment de 16 nouvelles unités de logement situé au 1701 et 1703 boulevard Desmarchais, sur le lot 6 527 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière maximale de 1 120 000 \$ à La Fondation Yvon Lamarre représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- Et résolu :
- que l'orientation du conseil municipal soit :
- 1- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Fondation Yvon Lamarre pour la construction du Centre Lise et Yvon Lamarre, un bâtiment de 16 nouvelles unités de logement situé au 1701 et 1703, boulevard Desmarchais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, lot 6 527 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
 - 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
 - 3- d'autoriser une aide financière maximale de 1 120 000 \$ à La Fondation Yvon Lamarre représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
 - 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248440001
80.01 (20.10)

À 15 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0347

Approuver un projet de permission par laquelle la Ville de Montréal permet à Groupe TVA inc. et Bell Média inc. d'occuper, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une période de 10 ans avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 995,7 mètres carrés et un bâtiment, aux fins de poursuite de leurs activités de radiocommunication, pour un loyer total de 4 810 404,73 \$, excluant les taxes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 180 735,36 \$ pour l'année 2025 au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire en revenus et dépenses de 168 982,07 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à compter de 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet d'occuper à Groupe TVA inc. et à Bell Média inc., pour une période de 10 ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 995,7 mètres carrés, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi qu'un bâtiment, moyennant un loyer total de 4 810 404,73 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 180 735,36 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2025;
- 3- d'autoriser l'affectation des revenus de loyers annuels perçus par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à la mise en valeur, à la protection et à la gestion des opérations du site patrimonial déclaré du Mont-Royal;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire en revenus et en dépenses de 168 982,07 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à compter de 2026;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0348

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 750 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 21^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 26 mai au 17 août 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 750 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 21^e édition de la Patrouille verte pour la période du 26 mai au 17 août 2025 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259089001
80.01 (20.12)

CM25 0349

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour des services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version 12.x, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 517 670 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20825 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir sur demande les services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version 12.x, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20825;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257684002
80.01 (20.13)

CM25 0350

Accorder un contrat à Toromont Cat (Québec) pour la mise à niveau des trois génératrices de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire - Dépense totale de 3 317 508,99 \$, taxes incluses (contrat : 2 850 007,82 \$ + contingences : 427 501,17 \$ + incidences : 40 000 \$) - Appel d'offres public 24-20735 (Lot 2) (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Toromont CAT (Québec), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le raccordement, les essais et la mise en service des panneaux de commande et de contrôle des trois génératrices de l'usine Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 850 007,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20735 (Lot 2);
- 2- d'autoriser une dépense de 427 501,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254087001
80.01 (20.14)

CM25 0351

Autoriser une dépense additionnelle de 108 013,67 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat de gré à gré conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG22 0312), pour les services professionnels intégrés au contrat 408410 (CG22 0115), en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada, majorant ainsi le montant total du contrat de gré à gré du CN de 642 379,36 \$ à 750 393,03 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 90 011,39 \$, taxes incluses, au contrat de gré à gré accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG22 0312), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat numéro 408410 (CG22 0115), en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 002,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257231011
80.01 (20.15)

À 15 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0352

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 839 561,25 \$, taxes incluses, pour la prestation de services en technologie de l'information pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG22 0412), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 847 034,74 \$ à 2 686 595,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 839 561,25 \$, taxes incluses, pour la prestation du Service des technologies de l'information (TI) pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG22 0412), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 847 034,74 \$ à 2 686 595,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des TI, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256634001
80.01 (20.16)

CM25 0353

Accorder un contrat à Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc. pour les services d'exécution des décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de 32 mois avec deux options de prolongation d'une année - Montant estimé de 1 713 759,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20793 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels d'huissiers de justice pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal à la firme Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice, inc.;
- 2- d'autoriser une dépense estimée à 1 713 759,86 \$, taxes incluses, pour une période de 32 mois avec deux options de prolongation d'une année, débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 31 janvier 2028 pour la somme totale des contrats pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255716001
80.01 (20.17)

CM25 0354

Conclure une entente-cadre avec le regroupement formé des firmes Cimaise inc. et DWB Consultants, pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 058 901,82 \$, taxes incluses (contrat : 1 715 751,52 \$ + contingences : 343 150,30 \$) - Appel d'offres public 24-20796 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle Cimaise inc. et DWB Consultants, regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 715 751,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20796;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 150,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du regroupement des firmes Cimaise inc. et DWB Consultants;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256498001
80.01 (20.18)

CM25 0355

Approuver la deuxième convention de renouvellement du bail par laquelle la Ville de Montréal loue, du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028, moyennant un loyer total de 832 638,64 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le deuxième projet de convention de renouvellement du bail par laquelle la Ville de Montréal loue du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, un espace locatif sur le site situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer de 806 414,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 26 223,96 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256025005
80.01 (20.19)

CM25 0356

Autoriser le transfert d'un montant de 862 358,09 \$, taxes incluses, du contrat de base vers les dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), sans dépense additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 862 358,09 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), sans majoration de la dépense maximale du contrat de 17 424 389,99 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255651001
80.01 (20.20)

À 15 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0357

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la remise à niveau des passerelles et le remplacement des garde-corps de bassins d'emmagasinement - Dépense totale de 1 704 133,58 \$, taxes incluses (contrat : 1 481 855,29 \$ + contingences : 222 278,29 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP2508-198054-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Deric inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des passerelles des trois bassins d'emmagasinement et la remise à niveau des garde-corps des quatre bassins d'emmagasinement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 855,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2508-198054-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 278,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259931001
80.01 (20.21)

CM25 0358

Autoriser une dépense additionnelle de 481 393,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence et de variation de quantités pour la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation de résidus de construction, de rénovation et de démolition et d'encombrants en provenance de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG23 0293), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 464 179,51 \$ à 2 945 573,32 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la dépense additionnelle de 137 541,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation de résidus de construction, rénovation et démolition et d'encombrants valorisables dans le cadre d'un contrat accordé à GFL Environmental inc. pour l'écocentre LaSalle (CG23 0293), majorant le montant total du contrat de 2 464 179,51 \$ à 2 601 720,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 852,72 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259403001
80.01 (20.22)

CM25 0359

Accorder un soutien additionnel de 1 260 000 \$ à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour les années 2025, 2026 et 2027, dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs 2025 / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 1 260 000 \$ en 2026 et 2027 à la Cité des arts du cirque, dans le cadre du festival Montréal Complètement Cirque (CG24 0656), prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 2- d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256370003
80.01 (20.23)

CM25 0360

Approuver un projet d'addenda à l'entente de contribution financière (CG24 0185) conclue avec la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027, afin de porter le montant total à 800 000 \$, majorant ainsi de 50 000 \$ la valeur de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à l'entente de contribution financière (CG24 0185) avec la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027 afin de porter le montant total à 800 000 \$, majorant ainsi de 50 000 \$ la valeur de l'entente;
- 2- d'imputer cette dépense additionnelle conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257956002
80.01 (20.24)

CM25 0361

Exercer l'option de la première prolongation d'une durée de 36 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 718 315,86 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un outil collaboratif d'analyse (SAAS) de plans et de projets, dans le cadre du contrat accordé à la firme Construction Stack Canada (anciennement Solutions SmartUse inc.) (CG21 0346), majorant ainsi le montant total de la dépense de 805 744,81 \$ à 1 524 060,67 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, d'une durée de 36 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 718 315,86 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un outil collaboratif d'analyse (SAAS) de plans et de projets, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Construction Stack Canada (anciennement Solutions SmartUse inc.) (CG21 0346), majorant ainsi le montant total de la dépense de 805 744,81 \$ à 1 524 060,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255035002
80.01 (20.25)

À 15 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0362

Accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de six mois chacune, pour une somme maximale de 763 177 \$, frais de gestion et taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 741 502,30 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 21 674,70 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259563007
80.01 (20.26)

CM25 0363

Approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Ma chambre inc. pour la réalisation de 32 unités de logement situées au 1849-1857, rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Autoriser une aide financière de 1 883 328 \$ à Ma chambre inc. provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et laquelle sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal en vertu du décret no 831-2023 / Autoriser une aide financière additionnelle de 310 000 \$ provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Ma chambre inc. pour la réalisation de 32 unités de logement situées au 1849-1857, rue Saint-André dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de Ma chambre inc., tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'autoriser une aide financière de 1 883 328 \$ à Ma chambre inc. représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5- d'autoriser une aide financière additionnelle de 310 000 \$ provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243716005
80.01 (20.27)

CM25 0364

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 500 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 \$ à 20 500 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 500 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198) majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 \$ à 20 500 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259563008
80.01 (20.28)

CM25 0365

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 12 005 419,77 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de divers châssis de camion lourd, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Globocam (Montréal) inc. (CG23 0289), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 22 026 758,19 \$ à 34 032 177,95 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 10 439 495,45 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de divers châssis de camions lourds, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Globocam (Montréal) inc. (CG23 0289), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 22 026 758,19 \$ à 32 466 253,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 565 924,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget PDI du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257428007
80.01 (20.29)

CM25 0366

Conclure une entente-cadre avec la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 466 798,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20812 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle CIMA+ S.E.N.C., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux, pour une somme maximale de 466 798,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20812;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information et, ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255035003
80.01 (20.30)

À 15 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0367

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) et d'aménagement paysager dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Peel à la rue Saint-Marc et travaux de conduite d'eau principale dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 195 815 982,06 \$, taxes incluses (contrat : 156 300 384,48 \$ + contingences : 16 544 820,78 \$ + indexation : 7 892 593,85 \$ + incidences : 15 078 182,95 \$) - Appel d'offres public 503001 (3 soum) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 3 352 777,61 \$, taxes incluses (contrat entente : 2 962 307,65 \$ + contingences : 246 858,97 \$ + indexation : 142 635,11 \$ + incidences : 975,88 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 2 201 312,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 807 358,92 \$ + contingences : 282 135,03 \$ + indexation : 77 486,37 \$ + incidences : 34 332,16 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré d'une valeur de 1 314 145,40 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de ses infrastructures (contrat entente : 1 197 881,19 \$ + contingences : 116 264,21 \$) / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 221 732,52 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé / Déroger aux articles 58 à 62 du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux (20-030)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) et d'aménagement paysager dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Peel à la rue Saint-Marc et travaux de conduite d'eau principale dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission révisée, soit une somme maximale de 156 300 384,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 503001;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 892 593,85 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour indexation du coût des matériaux pour les années 2026, 2027; 2028, 2029 et 2030;
- 4- d'autoriser une dépense de 16 544 820,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 15 078 182,95 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 3 352 777,61 \$, taxes incluses (contrat entente : 2 962 307,65 \$ + contingences : 246 858,97 \$ + indexation du coût des matériaux : 142 635,11 \$ + incidences : 975,88 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 2 201 312,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 807 358,92 \$ + contingences : 282 135,03 \$ + indexation du coût des matériaux : 77 486,37 \$ + incidences : 34 332,16 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 8- d'autoriser un budget de revenus et dépenses de 221 732,52 \$, taxes incluses, pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le *Règlement d'embellissement du domaine privé* (22-020);
- 9- d'accorder un contrat de gré à gré d'une valeur de 1 314 145,40 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 1 197 881,19 \$ + contingences : 116 264,21 \$);
- 10- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 11- de déroger aux articles 58 à 62 du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux* (20-030);
- 12- d'imputer cette dépense aux règlements d'emprunts, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Serge Sasseville, qui indique sa dissidence sur ce dossier.

À 16 h 01,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (20.31).

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (32)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Palestini, Miranda, Hénault et Sasseville (25)

Ouverture des portes : La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle de délibération et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté pour cette proposition.

Le conseiller Richard Deschamps entre dans la salle de délibération et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté contre cette proposition.

Résultat : En faveur : 33
Contre : 26

La présidente du conseil, Madame Martine Musau Muele, déclare le point 80.01 (20.31) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1247231079
80.01 (20.31)

CM25 0368**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (projet 22-03), dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 55 037 342,90 \$, taxes incluses (contrat : 44 412 493,78 \$ + contingences : 6 661 874,07 \$ + incidences : 3 962 975,05 \$) - Appel d'offres public 508201 (5 soum) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 28 648,77 \$, taxes incluses pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses (contrat entente : 72 570,35 \$ + incidences : 4 227,78 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 44 412 493,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 508201;

- 3- d'autoriser une dépense de 6 661 874,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 962 975,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 28 648,77 \$, taxes incluses (contrat entente : 28 648,77 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses (contrat entente : 72 570,35 \$ + incidences : 4 227,78 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à une évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 8- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire avec le fournisseur unique, Canadian Pacific Kansas City Limited (CPKC), pour les frais de signaleur ferroviaire et assistance technique pendant les travaux dont le budget est prévu dans les incidences;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247231054
80.01 (20.32)

CM25 0369

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lallemand Plant Care pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin, pour une durée de 32 mois - Dépense totale de 8 782 652,82 \$, taxes incluses (contrat : 7 026 122,25 \$ + contingences : 702 612,23 \$ + variation de quantités : 1 053 918,34 \$) - Avis d'intention 24-00017 - Fournisseur unique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lallemand Plant Care, fournisseur unique, le contrat pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD}, aux prix de son offre de service, soit pour une somme maximale de 7 026 122,25 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 702 612,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 053 918,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lallemand Plant Care;

- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1256505001
80.01 (20.33)

CM25 0370

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Grands Projets Québec inc., pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm et d'utilités publiques (Bell et CSEM) dans l'emprise de la 90^e Avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick - Dépense totale de 34 956 540,52 \$, taxes incluses (contrat : 28 330 062,58 \$ + contingences : 2 937 483,58 \$ + incidences : 3 688 994,37 \$) - Appel d'offres public DRE-23A11-P2434-192879-C (8 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm et des utilités publiques dans l'emprise de la 90^e Avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 28 330 062,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-23A11-P2434-192879-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 937 483,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 688 994,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'entrepreneur Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247578001
80.01 (20.34)

CM25 0371

Ratifier la décision du conseil municipal du 22 août 2023 (CM23 0898), qui accordait un contrat à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et la ventilation des ateliers Viau situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 216 180,32 \$, taxes incluses, afin d'ajuster les honoraires professionnels, majorant ainsi la dépense totale de 694 485,68 \$ à 910 666 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier la décision du conseil municipal du 22 août 2023, par sa résolution CM23 0898, qui accordait un contrat à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et la ventilation des ateliers Viau situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois pour une dépense totale de 694 485,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19867;
- 2- de prendre acte que cette dépense doit être assumée par l'agglomération;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 216 180,32 \$, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et de contingences, afin d'ajuster les honoraires professionnels pour le projet de réfection des systèmes de ventilation des Ateliers municipaux Viau, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., majorant ainsi la dépense totale de 694 485,68 \$ à 910 666 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247432003
80.01 (20.35)

À 16 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0372

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 352 858,28 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en analyse de dossiers de réclamations pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Macogep inc. (CG23 0328), majorant ainsi le montant total du contrat de 423 429,94 \$ à 776 288,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 352 858,28 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en analyse de dossiers de réclamations pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Macogep inc. (CG23 0328), majorant ainsi le montant total du contrat de 423 429,94 \$ à 776 288,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257064001
80.01 (20.36)

CM25 0373

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 090 624,11 \$, taxes incluses pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc. (CG24 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 624,11 \$ à 2 181 248,22 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 090 624,11 \$, taxes incluses, pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Keleny Company (Keleny inc.) (CG24 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 624,11 \$ à 2 181 248,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1252880001
80.01 (20.37)

CM25 0374

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal concernant la délégation à la Ville de Montréal-Est, de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre l'Avenue Georges-V et le Boulevard Joseph-Versailles / Autoriser une dépense de 334 014,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal concernant la délégation à la Ville de Montréal-Est de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke, entre l'avenue Georges-V et le boulevard Joseph-Versailles, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser une dépense de 334 014,76 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258746001
80.01 (20.38)

CM25 0375

Approuver le protocole d'entente et autoriser la signature de la convention entre la Ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, pour l'obtention d'une subvention maximale de 42 560 000 \$, pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de subvention entre la Ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe B du protocole d'entente, et devant être complétés avant le 31 mars 2028, et ce, dans le cadre du programme Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC);
- 2- de mandater le Service de l'eau pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1250050001
80.01 (20.39)

CM25 0376

Accorder un contrat à Montarville Gestion et Construction inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces administratifs du 4^e étage au Complexe Chaussegros-De-Léry - Dépense totale de 5 282 976,27 \$, taxes incluses, (contrat : 3 590 964,74 \$ + contingences : 538 644,71 \$ + incidences : 1 153 366,83 \$) - Appel d'offres public IMM-15947 (10 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement des espaces administratifs du 4^e étage au Complexe Chaussegros-De-Léry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 590 964,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15947;
- 2- d'autoriser une dépense de 538 644,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 153 366,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Montarville Gestion et Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255808001
80.01 (20.40)

À 16 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0377

Accorder un contrat à Sapphire-CTC, pour la fourniture d'un simulateur thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 402 695 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20781 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Sapphire-CTC, le contrat pour la fourniture d'un simulateur thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 402 695 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20781;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sapphire-CTC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253838005
80.01 (20.41)

CM25 0378

Accorder un soutien financier non-récurrent de 300 000 \$, à PME MTL EST-DE L'ÎLE en 2025 et de 600 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026, 2027 et 2028, pour le projet « Synergie Montréal » / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 900 000 \$ à PME MTL Est-de-l'île pour le projet « Synergie Montréal », pour les années 2025 à 2028, dans le cadre de l'entente Réflexe avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258798003
80.01 (20.42)

CM25 0379

Accorder un soutien financier de 100 000 \$, à PME MTL Est-de-l'île en 2025 et de 500 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026, 2027 et 2028, pour le projet CIPME Campus d'Innovation Espaces Circulaire / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, à PME MTL Est-de-l'Île en 2025 et de 500 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026, 2027 et 2028, pour le projet « CIPME Campus d'Innovation Espaces Circulaire »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1256814001
80.01 (20.43)

CM25 0380

Accorder un soutien financier de 160 033 \$ à Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour le projet « Rebondir par le loisir », dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 160 033 \$ à Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour le projet « Rebondir par le loisir », dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258804002
80.01 (20.44)

CM25 0381

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 3743918 Canada inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 455 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 042,6 mètres carrés, situé sur l'avenue Bennett au nord de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de revente pour le logement social pour la somme de 10 178 630 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 3743918 Canada inc., un terrain vacant constitué du lot 6 455 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 042,6 mètres carrés, situé sur l'avenue Bennett au nord de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de revente pour le logement social, pour la somme de 10 178 630 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite :
 - que selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'Entente et que le piquetage des limites du terrain est complété, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement du terrain soient terminés conformément à ce qui est prévu à l'Entente, le tout, approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
 - de la publication de l'avis de décontamination au registre foncier du Québec;
 - de la publication de la servitude de passage et d'accès véhiculaire en faveur de l'Immeuble tel que prévu à l'Entente;
- 3- d'accepter les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans le contrat de services professionnels intervenu entre 3743918 Canada inc. et son notaire fiduciaire, pour la gestion et la disposition du prix de vente et d'autoriser à cet effet le greffier de la Ville à signer tel document;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire du vendeur, en fidéicommiss, conformément au contrat de services professionnels, le tout selon les précisions qui seront fournies par le Service des affaires juridiques;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249915012
80.01 (20.45)

À 16 h 15,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) et 80.01 (20.47) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0382

Abroger la résolution CG24 0386 du 20 juin 2024 approuvant un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un immeuble situé au 11810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'un projet de bail temporaire / Retourner les sommes réservées pour l'acquisition dans le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-020 « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0386 du 20 juin 2024 approuvant un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un immeuble situé au 11810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'un projet de bail temporaire;
- 2- de retourner les sommes réservées pour l'acquisition dans le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-020 « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259652001
80.01 (20.46)

CM25 0383

Approuver un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour contribuer à la mise en valeur du parc Frédéric-Back, le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs du Complexe environnemental de Saint-Michel et soutenir la tenue d'événements culturels initiés par des promoteurs locaux sur les terrains qui lui sont consentis, pour une somme maximale de 1 228 666 \$, taxes incluses, pour la période 2025 et 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts et du Cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour la période 2025 et 2026, pour une somme maximale de 1 228 666 \$, taxes incluses;
- 2- d'octroyer un montant en 2025 et en 2026 de 614 333 \$, toutes taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248781010
80.01 (20.47)

À 16 h 24,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0384

Approuver le guide et l'appel de projets 2025 pour les organismes à but à non lucratif pour la célébration du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 pour la période du 18 avril au 31 décembre 2025 / Réserver une somme maximale de 200 000 \$ à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le guide et l'appel de projets 2025 pour les organismes à but à non lucratif pour la célébration du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976, pour la période du 18 avril au 31 décembre 2025;
- 2- de réserver une somme maximale de 200 000 \$ à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1256549002
80.01 (30.01)

CM25 0385

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'une contribution additionnelle de 6 553 571,89 \$ concernant la contribution municipale à l'ARTM et l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'une contribution additionnelle de 6 553 571,89 \$ concernant la contribution municipale à l'ARTM et l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259135001
80.01 (30.02)

CM25 0386

Déléguer au conseil municipal, pour une période de cinq ans, la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de déléguer au conseil municipal pour une période de cinq ans, la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

1258126003
80.01 (30.03)

CM25 0387

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (358 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1255449001
80.01 (30.04)

À 16 h 24,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0388

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1247026004
80.01 (42.01)

CM25 0389

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1258285001
80.01 (42.02)

CM25 0390

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social - 1919 rue William

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social – 1919 rue William ».

Adopté à l'unanimité.

1244334008
80.01 (42.03)

CM25 0391**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

1253867003
80.01 (42.04)

CM25 0392**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoir au greffier de la Ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation, et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Tableau indicatif de la nature des modifications »;
- 3- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1253422003
80.01 (43.01)

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0393

Conclure trois ententes-cadres avec Matériaux Paysagers Savaria Itée pour la fourniture et la livraison de mélanges de terreau, sable et compost, pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 3 758 316,71 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 3 416 651,55 \$ + variation des quantités : 341 665,16 \$) - Appel d'offres public 24-20828 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0424;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- de conclure trois ententes-cadres avec Matériaux Paysagers Savaria Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1, 2 et 3, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des mélanges de terreau, de sable et de compost, pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20828 et au tableau de prix reçu joint :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Matériaux Paysagers Savaria Itée	1	2 461 652,12 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	2	460 841,36 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	3	494 158,07 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 246 165,21 \$, taxes incluses, pour le lot 1, de 46 084,14 \$, taxes incluses, pour le lot 2 et de 49 415,81 \$, taxes incluses, pour le lot 3, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Matériaux Paysagers Savaria ltée pour les lots 1, 2 et 3;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254983001

CM25 0394

Conclure des ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour les services de location, livraison et entretien des toilettes chimiques portatives, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes-cadres : 2 029 424,32 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 1 764 716,79 \$ + variation des quantités : 264 707,53 \$) - Appel d'offres public 25-20835 (1 seul soum. pour les lots 2, 4 et 5)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure trois ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2, 4 et 5, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de location, de livraison et d'entretien de toilettes chimiques portatives, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20835;

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	2	633 483,51 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	4	522 509,64 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	5	608 723,64 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 264 707,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour les lots 2, 4 et 5;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1259841001

CM25 0395

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 856 428,33 \$, taxes incluses (contrat : 2 557 557 \$ + contingences : 255 755,70 \$ + incidences : 43 115,63 \$) - Appel d'offres public 519205 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0429;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 557 557 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519205;
- 2- d'autoriser une dépense de 255 755,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 43 115,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257231009

CM25 0396

Ratifier la convention d'aide financière de 1 250 000 \$ avec le ministre de la Langue française qui vise à soutenir la mise en oeuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal / Ratifier l'avenant à la convention d'aide financière de 1 500 000 \$ avec le ministre de la Langue française qui vise à prolonger l'entente conclue le 29 mars 2023 avec le ministère de la Langue française

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0445;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de ratifier la convention d'aide financière de 1 250 000 \$ avec le ministre de la Langue française, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal;
- 2- de ratifier l'avenant n° 1 à la convention financière de 1 500 000 \$ avec le ministre de la Langue française, qui vise à prolonger l'entente conclue le 29 mars 2023 avec le ministère de la Langue française;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant, et d'autoriser la Direction générale à affecter ce montant pour la réalisation des projets prévus dans la cadre de l'entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1259939001

CM25 0397

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le centre des organismes communautaires, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2025, un local situé au quatrième étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins communautaires pour un loyer total de 38 712,72 \$, excluant les taxes - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 21 028,48 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Le centre des organismes communautaires, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2025 un local au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 38 712,72 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1258682003

À 16 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0398

Ratifier l'entente de financement de 1 000 000 \$ avec Santé Québec, agissant par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, qui vise à soutenir le projet d'achat de l'église Sainte-Bibiane, dans le cadre du programme « Vers un chez soi - Volet communauté désignée »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0443;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de financement de 1 000 000 \$ avec Santé Québec, agissant par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, qui vise à soutenir le projet d'achat de l'église Sainte-Bibiane, dans le cadre du programme « Vers un chez soi - Volet communauté désignée »;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser la Direction générale à affecter ce montant pour la réalisation du projet prévu dans la cadre de l'entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1257058001

CM25 0399

Approuver le projet de deuxième addenda à l'Entente de développement entre la Ville de Montréal et 9143-7459 Québec inc. pour le développement du projet immobilier « Le Nordelec » approuvé le 29 février 2008 (CM08 0275)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0497;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet de deuxième addenda à l'entente de développement entre la Ville et 9143-7459 Québec inc. pour le développement du projet immobilier « Le Nordelec », approuvé le 29 février 2008 (CM08 0275).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237680009

CM25 0400

Accorder un contrat à Services d'entretien Alphanet inc. pour les services de gestion des brigades de propreté dans le centre-ville pour l'année 2025 - Dépense totale de 425 940,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20915 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de gestion de brigades de propreté dans le centre-ville, pour l'année 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 425 940,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20915;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1250005003

CM25 0401

Accorder un contrat à Groupe de construction Depiedmont inc., pour des travaux de réfection et de réparation des structures pour divers lots situés dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal (Contrat 1) - Dépense totale de 3 838 337,22 \$, taxes incluses (contrat : 3 216 897,05 \$ + contingences : 482 534,56 \$ + incidences : 138 905,61 \$) - Appel d'offres public 501204 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0473;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe de construction Depiedmont inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection et de réparation des structures pour divers lots situés dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal - (contrat 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 897,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501204;
- 2- d'autoriser une dépense de 482 534,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 138 905,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe de construction Depiedmont inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247231055

CM25 0402

Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 1 097 464,65 \$ taxes incluses (contrat : 997 695,14 \$ + contigence 99 769,51 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., fournisseur exclusif, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 997 695,14 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 3 février 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 99 769,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1257655002

À 17 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0403

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 678 594,20 \$, taxes incluses (contrat : 2 372 372 \$ + contingences : 237 237,20 \$ + incidences : 68 985 \$) - Appel d'offres public 519604 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 372 372 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519604;
- 2- d'autoriser une dépense de 237 237,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 985 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1257231001

CM25 0404

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont, de Lachine, de LaSalle et de Verdun - Dépense totale de 4 248 112,79 \$, taxes incluses (contrat : 3 655 279,28 \$ + contingences : 365 527,93 \$ + incidences : 227 305,58 \$) - Appel d'offres public 519401 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont, de Lachine, de LaSalle et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 655 279,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519401;
- 2- d'autoriser une dépense de 365 527,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 305,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1257231021

CM25 0405

Approuver l'addenda 2 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Événement Hoodstock (CM24 0073) afin d'accorder une contribution additionnelle de 190 000 \$ portant le montant maximal à 390 000 \$ et de prolonger la durée de la convention de contribution financière jusqu'au 31 décembre 2025, pour le projet « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0506;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda n°2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Événement Hoodstock (CM24 0073) afin d'accorder une contribution additionnelle de 190 000 \$, portant le montant maximal à 390 000 \$ et de prolonger la durée de la convention de contribution financière jusqu'au 31 décembre 2025, pour le projet de « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention de contribution financière au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1256525001

CM25 0406

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Quantum eMotion Corp., pour un terme de deux ans à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2027, des espaces situés au 2300, boul. Alfred-Nobel, d'une superficie totale de 1 382 pieds carrés (421,23 mètres carrés), à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 82 632 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0498;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Quantum eMotion Corp., pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2027, des espaces situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, d'une superficie totale de 1 382 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 82 632 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1258933002

CM25 0407

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc., pour la réfection du revêtement en gazon synthétique des terrains de tennis et de mini-soccer ainsi que de l'accès au gradin au parc La Fontaine - Dépense totale de 1 044 018,99 \$, taxes incluses (contrat : 907 842,60 \$ + contingences : 90 784,26 \$ + incidences : 45 392,13 \$) - Appel d'offres public 24-6151 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0479;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du revêtement en gazon synthétique des terrains de tennis et de mini-soccer ainsi que de l'accès au gradin au parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 907 842,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6151;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 784,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 45 392,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1255513001

À 17 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0408

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour des travaux d'aménagement et d'infrastructures électriques comprenant des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Énergir) dans la rue Murray, entre les rues William et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 8 899 087,97 \$, taxes incluses (contrat : 6 976 303,41 \$ + contingences : 1 039 541,20 \$ + incidences : 883 243,36 \$) - Appel d'offres public 405720 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0481;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement dans la rue Murray, entre les rues William et Smith dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 976 303,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405720;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 039 541,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 883 243,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Super inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1257231006

CM25 0409

Accorder un contrat à Équipements TWIN (LAVAL) inc., pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes sur des modules porteurs pour les camions multimodes fournis par la Ville de Montréal - Dépense totale de 172 152,07 \$, taxes incluses (contrat : 163 954,35 \$ + contingences : 8 197,72 \$) - Appel d'offres public 25-20862 (un seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0465;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipements TWIN (LAVAL) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes sur des modules porteurs pour les camions multimodes fournis par la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 163 954,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20862;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 197,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1257567005

CM25 0410

Accorder un soutien financier totalisant 7 260 000 \$ et un soutien technique estimé à 9 284 086 \$ à 11 organismes pour 2025-2026-2027 dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs 2025 / Accorder un soutien financier additionnel totalisant 4 057 500 \$ et un soutien technique additionnel estimé à 12 355 328,90 \$ à six organismes / Approuver les projets de convention et d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 260 000 \$ et un soutien technique estimé à 9 284 086 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les années 2025, 2026 et 2027, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival	Soutien financier total 2025-2026-2027 recommandé dans ce dossier
Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc.	Défilé de la Fête nationale et le Grand spectacle	525 000 \$
Festival du nouveau cinéma	Festival du nouveau cinéma	555 000 \$
Festival Igloo	Igloo Nouvel An	420 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal	Festival international de musique Pop Montréal	375 000 \$
Festival Juste pour rire	Juste pour rire/Just for Laughs	1 500 000 \$
Festival M.A.D. Montréal	Festival M.A.D.	465 000 \$
Fierté Montréal	Fierté Montréal	1 860 000 \$
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	360 000 \$
MUTEK	MUTEK	525 000 \$
Orchestre symphonique de Montréal	Virée classique OSM	300 000 \$
Salon du livre de Montréal inc.	Salon du livre	375 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'accorder un soutien financier additionnel de 155 000 \$, soit 5 000 \$ en 2025 et 2026 et 145 000 \$ en 2027 à l'organisme Festival Fantasia, dans le cadre du Festival Fantasia (CM24 0714), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;

- 4- d'accorder un soutien financier additionnel de 1 725 000 \$, soit 175 000 \$ en 2025 et 775 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme Le Festival International de jazz de Montréal inc., dans le cadre du Festival International de jazz de Montréal (CM23 0719), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 5- d'accorder un soutien financier additionnel de 1 175 000 \$, soit 175 000 \$ en 2025 et 500 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme Les Francolies de Montréal inc., dans le cadre des Francos de Montréal (CM23 0718), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 6- d'accorder un soutien financier additionnel de 117 500 \$, soit 12 500 \$ en 2025 et 52 500 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme MOMENTA Biennale de l'image, dans le cadre de MOMENTA Biennale de l'image (CE24 1069), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 7- d'accorder un soutien financier additionnel de 435 000 \$, soit 35 000 \$ en 2025 et 200 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme Productions Nuits d'Afrique inc., dans le cadre du Festival international Nuits d'Afrique (CM23 0717), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 8- d'accorder un soutien financier additionnel de 450 000 \$, soit 10 000 \$ en 2025 et 220 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme TERRES EN VUES, Société pour la diffusion de la culture autochtone dans le cadre du Festival international Présence autochtone (CM23 0560), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 9- d'accorder un soutien technique additionnel estimé à 12 355 328,90 \$ aux organismes mentionnés aux points 3 à 8 pour le déploiement des éditions 2025, 2026 et 2027 des festivals;
- 10- d'approuver les projets d'addenda entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 11- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1256370002

CM25 0411

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Société du patrimoine Angus, établissant les modalités de versement et d'utilisation des intérêts pour le développement des blocs 3, 5 et 7 du site du Technopôle Angus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Société du patrimoine Angus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1259861002

CM25 0412

Accorder un contrat à Groupe ABS inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une durée de 18 mois - Dépense totale de 506 177,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2332 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de contrôle de qualité des matériaux (génie civil) dans le cadre de travaux au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 506 177,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2332;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président (par intérim) de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1250649002

À 17 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.21 à 20.25.

À 17 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'au 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 avril 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 avril 2025 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde (**par téléconférence**), Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Serge Sasseville, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Angela Gentile, Mme Dominique Ollivier, M. Aref Salem et M. Alain Vaillancourt

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Laurent Desbois, M. Sterling Downey, M. Sylvain Ouellet, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé et Mme Despina Sourias

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Est-ce que la mairesse de Montréal s'engage à protéger au grand complet la friche ferroviaire dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et qui est menacée par les activités de l'entreprise Ray-Mont Logistiques?
<u>Question de :</u> Mlle Rose Grandbois St-Onge	
<u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	
2	Comment allez-vous protéger les enfants de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du bruit de construction de la plateforme de Ray-Mont Logistiques, des rails et du mur?
<u>Question de :</u> Mlle Raphael Gauvreau	
<u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	
3	Pouvez-vous réaliser ce que cela peut faire que d'avoir un mur de 16 mètres devant nos fenêtres et de voir détruire tous les arbres et les animaux qui vivent dans friche ferroviaire convoitée par l'entreprise Ray-Mont Logistiques?
<u>Question de :</u> Mlle Leila Anne Charaoui	
<u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan Cournol	
4	Que fera Projet Montréal pour faire cesser le comportement inapproprié du personnel du SPVM envers les reporters et photographes présents lors de manifestations? / Réitère sa question
<u>Question de :</u> M. Robert Edgar	
<u>Réponse de :</u> M. Alex Norris	
5	Peut-on compter sur l'Administration pour ne pas modifier le zonage afin de préserver l'institution qu'est l'école FACE, seule école publique au cœur de Montréal? / Peut-on compter sur vous pour faire les représentations auprès du gouvernement du Québec afin de rénover et sauvegarder l'école FACE?
<u>Question de :</u> Mme Victoria May	
<u>Réponse de :</u> M. Alex Norris	
6	Dans le cadre du projet d'implantation du poste de transformation électrique d'Hydro-Québec à côté de la BAnQ, est-ce que c'est la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui détermine le type de câble de transport et de distribution utilisé pour la construction du nouveau poste? / Est-ce que la CSEM peut exiger d'Hydro-Québec de recourir à la technologie des fils supraconducteurs pour l'installation à distance du nouveau poste?
<u>Question de :</u> M. Alain Demers	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
7	Qui va prendre le temps et l'engagement d'assurer la sécurité des enfants aux abords des immeubles municipaux vacants, après l'abolition de la patrouille urbaine du SGPI? / Qui va assurer un délai de réponse adéquat à la suite d'alarmes déclenchées, si la patrouille urbaine est abolie?
<u>Question de :</u> Mme Caroline Ramacieri	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
8	Est-ce que le conseil municipal peut s'engager à adopter une motion demandant au ministère de la Culture et des Communications de refuser de signer le Décret permettant la vente du terrain de la BAnQ pour l'implantation du futur poste de transformation électrique d'Hydro-Québec? / Avez-vous des leviers auprès du ministre de la Culture ?
<u>Question de :</u> M. Réjean Gagnon	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
9	Pourquoi ne pas charger aux automobilistes le vrai coût du stationnement sur rue pour financer le transport en commun? / Pourquoi la taxe montréalaise sur l'essence n'a-t-elle pas été indexée depuis plusieurs années?
<u>Question de :</u> Mme Isabelle Mailloux	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	

10	Dans le cadre du dossier de Ray-Mont Logistiques, questionne le lien de confiance entre la population montréalaise et les instances démocratiques de Montréal? / Réitère sa question
<u>Question de :</u> Mme Arianne Carmel-Pelosse	
<u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais / Mme Valérie Plante	
11	Pourquoi on ne peut pas avoir un enregistrement audio de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'intégration des ressources des populations vulnérables en milieu urbain? / Demande à l'OCPM le respect des citoyens qui participent aux consultations
<u>Question de :</u> M. Jean Duval	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
12	Est-ce que le conseil municipal peut adopter une motion qui demanderait à Hydro-Québec de mettre en place une consultation publique sur le projet de construction du poste de transformation électrique sur le site de la BAnQ? / Est-ce que l'Administration va informer les citoyens d'un processus de consultation éventuel mis en place par Hydro-Québec?
<u>Question de :</u> M. Pierre-Jean Tremblay	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
13	Peut-on analyser les impacts sur la population du projet de réfection de l'autoroute métropolitaine? / En cas de refus, quelle sera la position de l'Administration vis-à-vis de la Direction de la santé publique et de sa directrice?
<u>Question de :</u> M. Francis Lapierre	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
14	Est-ce que les personnes élues de chaque arrondissement s'engagent à accorder une attention particulière au décompte numérique des feux de circulation situés près des RPA et des CHSLD afin de sécuriser les déplacements des personnes à mobilité réduite?
<u>Question de :</u> Mme Martine Lacroix	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
15	Pouvez-vous nous faire parvenir les plans et les budgets de développement pour l'ensemble du secteur Assomption-Sud, dans le cadre de l'entente conclue avec Ray-Mont Logistiques? / Questionne la gestion de l'Administration sur le plan et le budget de cette entente?
<u>Question de :</u> Mme Élisabeth Greene	
<u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	
16	Accepterez-vous d'apporter votre soutien pour que le projet de l'école Face perdure dans sa forme actuelle, de la maternelle au secondaire 5 tous ensemble?
<u>Question de :</u> Mme Béatrice Hubert	
<u>Réponse de :</u> M. Luc Rabouin	

À 20 h 03, la présidente du conseil fait la lecture de 19 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Comment justifiez-vous d'aller à l'encontre des conclusions des commissaires en répondant à toutes les demandes de Ray-Mont Logistique alors que leurs coûts sera immense pour les citoyens? D'abord sur le plan financier (probablement 400 millions si on compte les aménagements routiers, ce qui est supérieur au montant de la poursuite), ensuite sur le plan de la santé? Faut-il vous rappeler combien la santé des citoyens dans cette portion de la ville est déjà hypothéquée?
<u>Question de :</u> Marie-Eve Grignon	
<u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	Même si je n'habite pas l'arrondissement et que je ne suis pas touchée directement sur le plan de la santé, je suis choquée de tous les coûts qui ont été octroyés depuis la mise en place de cette consultation publique. Je suis choquée également, car plusieurs personnes ont investi temps et énergie pour déposer des mémoires pour cette consultation! Des centaines de milliers de dollars ont été dépensés pour une consultation bidon que vous balayez du revers de la main!
2	En raison de l'abandon du financement pour le prolongement autoroutier du boulevard Assomption-Souligny par le gouvernement du Québec, est-ce que la Ville compte elle aussi abandonner ce projet insensé et travailler à la pérennisation de la route temporaire du Port qui répond aux besoins de résoudre le problème du camionnage dans le secteur.
<u>Question de :</u> Chloé Larouche	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
3	Vous vous positionnez ce soir comme des administrateurs publics responsables en rejetant la recommandation principale du rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le site de Ray-Mont Logistiques. Quel est le coût total de cette consultation ?
<u>Question de :</u> Josée Desmeules	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
4	Il y a beaucoup de jeunes familles et enfants sur les rues Gerald et Senecal ,je constate que la vitesse des automobilistes est excessive je suggère donc qu'on installe des dos d'âne sur ces rues ce qui aurait du être fait quand on a refait les rues ,si les gens respectaient les limites de vitesse on en aurait pas besoin mais ce n'est pas le cas
<u>Question de :</u> Michel Poitras	
<u>Réponse de :</u> M. Nancy Blanchet	
5	This intervention is published without prejudice or accusations of wrongdoing. Heavily Contaminated Lot – 6800 St Patrick Street Mayor Rabouin, We appreciate Mayor Dorais' response on your behalf at the Mar 18 and 20 meetings, However, DÉMOCRATIQUE.CA INC and other citizens respectfully insists on your personal reply, exclusively. This is attempt #3. Projet MTL, including yourself, appears to support spending over \$20M in taxpayer dollars to acquire, decontaminate, and rehabilitate this lot. However, taxpayers we spoke with do not share that enthusiasm. The lot has been listed in the Répertoire des terrains contaminés du Québec as heavily contaminated for years. In the interest of transparency and our ongoing journalistic investigation, we ask: Since Ville de MTL became the PROUD owners, are you aware of any reports or concerns about POTENTIAL foreign interference fraud collusion,or irregularities in the acquisition, decontamination, or rehabilitation of 6800 St Patrick? Thank you
<u>Question de :</u> Joseph Pugliese	
<u>Réponse de :</u> M. Benoît Dorais	
6	Alors que je me promène dans l'arrondissement et que j'observe dans certaines rues 7 à 8 dos d'âne alors qu'il n'y a pas de parc ou d'école ,et que sur la rue Bellerive on se trouve le plus grand parc de l'arrondissement avec une partie de la piste cyclable parallèle à la rue entre George V et Duchesneau 1 seul dos d'âne, alors que la vitesse des automobilistes est bien au-delà de la limite permise, serait-il possible d'avoir beaucoup plus de dos d'âne se serait grandement apprécié merci de votre compréhension.
<u>Question de :</u> Sylvain Elie	
<u>Réponse de :</u> M. Julien Hénault-Ratelle	

7	A quand aura t il un moyen de traverser à vélo ou à pied près du pont Mercier? Car pour faire ce chemin de Lachine à Châteauguay il est de 2h45 min pas très commode pour les personnes qui travail et qui veulent le faire avec un moyen de transport écologique
<u>Question de :</u> Marc-Antoine Côté -Proulx	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
8	Serait-il possible d'installer des balises aux extrémités de chaque dos d'ânes de la rue Poincaré, pour empêcher mes voisins de les esquiver (les dos d'ânes) en roulant sur le bord du trottoir?
<u>Question de :</u> Jean-Sébastien Perron	
<u>Réponse de :</u> Mme Nathalie Goulet	
<i>La question 9 n'a pas été lue</i>	
<i>La question 10 n'a pas été lue</i>	
11	I would like to ask if the neighborhood of Montreal Nord would create a new bylaw allowing for laying hens if the residents backyard and accomodations for the hens are appropriate and deemed acceptable for a few egg laying hens.
<u>Question de :</u> Greg Brown	
<u>Réponse de :</u> Mme Christine Black	
12	Does my 6 year old little sister need a permit to sell lemonade at a lemonde stand Cause im just trying to make her happy.
<u>Question de :</u> Matthew Fortier	
<u>Réponse de :</u> M. François Limoges	
13	Puisque vous êtes en train de finaliser la révision du projet avec le promoteur et dans la mesure où la hauteur des bâtiments est une préoccupation importante des résidents du quartier, tel que décrit dans le rapport de l'OCPM, et qu'une seule recommandation relativement vague est liée à cette préoccupation, comment entendez-vous préserver l'intimité des résidents des cours et des balcons adjacents dans la mesure où il est impossible de planter des arbres d'une hauteur suffisante à cause de la ligne électrique et de sa servitude?
<u>Question de :</u> Marie-Claude Alary	
<u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	
<i>La question 14 n'a pas été lue</i>	
15	Chaque fois que nous avons abordé le sujet du prolongement Assomption/Souligny, ici à ce conseil de ville, ou dans d'autres tribunes, vous alléguiez que Québec était le donneur d'ordre dans ce projet d'infrastructure routière. Or, maintenant que le projet est abandonné au PQI du Québec, l'administration de Projet Montréal annonce qu'elle donne libre cours à la mise en opération de la plus grande plate-forme de transbordement en Amérique du nord. Comment comptez-vous gérer l'impact des convois de 100 wagons de trains, qui traverseront 2 fois par jour tous les passages à niveau de l'Est de Montréal, de Dickson à Marien, bloquant la circulation routière notamment aux heures de pointe?
<u>Question de :</u> Marie-Claude Du Perron	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	

16	Bonjour, d'abord merci pour le super projet de lien cyclable sur la Rue Hochelaga. La sécurisation était très attendue et me tient à coeur du fait que ma fille et ses amies ont failli se faire happer par un automobiliste en 2023. L'aménagement semble se terminer à Du Havre, or pour plusieurs élèves venant du Plateau, la connexion naturelle se fait par Rachel et Fullum. Est-ce que l'aménagement sera étendu jusqu'à Fullum et est-ce que l'intersection avec Frontenac sera sécurisée? Dans l'affirmative, pour quelle date? Merci, Jacques
<u>Question de :</u> Jacques Nacouzi	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
17	Pourquoi il n'y a aucun nouveaux logements social prévu dans le développement du Nord elec et du triangle nord alors que nous sommes en pleine crise inflationniste du marché locatif privé ? Pourquoi ne pas obliger les promoteurs à inclure du logement social hors marché dans les nouvelles constructions ? Pourquoi la cité des bâtisseurs, obtenue il y plusieurs années à coup de lutte, peut être peut compter comme la portion logement social d'un projet de développement qui n'est même pas encore approuvé ?
<u>Question de :</u> Hélène Gadoury	
<u>Réponse de :</u> M. Benoit Dorais	
<i>La question 18 n'a pas été lue</i>	
19	À l'origine, le CCU était contre cette plateforme logistique sans plus value. Faute d'un BAPE, après une poursuite de 373M\$, un rapport de SNC-Lavalin documente les nuisances actuelles, sans considérer l'effet du cumul et celles à anticiper. On suggère de «réduire le trafic et la vitesse des véhicules», on souligne l'inégalité du rapport de force, sans donner suites. Pensez-vous que la raison d'être de l'article 89 est respectée en considérant ceci comme une seule gare de triage, sans autre planification avec les parties préoccupées?
<u>Question de :</u> maude landreville	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
<i>La question 20 n'a pas été lue</i>	
21	Dear Ma'am/Sir: We have a group of people who will take the Accounting courses which are offered by Morgan International (website address: https://www.morganintl.com/en/ca/program/cpa?utm_source=Google&utm_medium=SEM&utm_campaign=CPA+CANADA&utm_content=Main+LP+traffic&gad_source=1&gclid=Cj0KCQjwy46_BhDOARIsAlvmcwMbTh8IG_thL57abopLFz4OsymgCZq763CB_jlMgizPnJScmXfUs4aArRHEALw_wcB). However, we have found that these people are very likely to become fraud victims after a thorough investigation. We sincerely and urgently wonder if Morgan International is a trustworthy business in your city? Please tell us about Morgan International. Do they really offer the accounting courses which are provided by California State University (listed on the attached payment form)? Thank you very much. Sincerely, John Marks CEO Daruntong Education Telephone: 604-649-2318
<u>Question de :</u> John Marks	
<u>Réponse de :</u> M. François Limoges	
22	Je voudrais avoir des clarifications sur vos commentaires dans votre video du 9 avril et sur ce qui a été réellement protégé suite au rapport de l'OCMP concernant Ray-mont Logistiques. a) Est-ce que tout l'espace entre la butte de Ray-Mont Logistique et les Coopératives sur Ida Steinberg et l'hôpital Grace Dart et entre Hochelaga et Notre-Dame ont été acheté par la Ville et que cet espace de plus de 85 mètres de large sera protégé pour favoriser la diversité environnementale au lieu de construire un mur dans la Friche qui bloquerait complètement l'accès aux promeneurs du quartier entre Hochelaga et Notre-Dame? b) Est-ce que cela voudrait dire que les rails du CN seront déplacées sur le terrain de RML de l'autre côté de la butte? c) Je voudrais aussi savoir si la ville va soutenir les citoyens - qui devront continuer leur lutte contre le Ministère des transport du Québec et l'expansion de RML - en soutenant la demande d'un BAPE à partir des fonds d'initiatives locales?
<u>Question de :</u> Nicole Bernier	
<u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan-Cournol	

23	I filed a city complaint about a business in my condo unit that installed a commercial condenser outside my window and was told I was ineligible to file a complaint because we reside in the same building and it's the condo committee's responsibility to take care of it. However, it is taking too long as this has been an ongoing battle. Is it really impossible for the city to intervene? I can't imagine how it makes sense that a commercial unit can be installed next to a residential area. It makes it almost impossible to sleep at night. Thank you.
<u>Question de :</u> Isaac Tsachiridis	
<u>Réponse de :</u> Mme Laurence Lavigne Lalonde	

24	J'aimerais simplement remercier l'administration pour tout son travail dans le dossier de RML. Ce n'est pas un dossier facile, mais lorsqu'on regarde les procédures ont voit que la ville a tout fait pour protéger les citoyens et leurs intérêts. Se battre contre une entreprise privée n'est pas facile et je leur lève mon chapeau. Vous avez fait ce que vous avez pu et les habitants de MHM sont derrières vous et comptent sur vous pour adoucir le projet au maximum pour le bien-être de la population qui vit aux alentours
<u>Question de :</u> Rosie C	
<u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan-Cournol	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, la présidente du conseil suspend l'étude des points 20.21 à 20.25, puis le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les points 15.01, 15.02 et 15.03 comme convenu en début d'assemblée.

CM25 0413

Déclaration pour souligner les 110 ans du génocide arménien et la Journée commémorative qui lui est dédiée

Attendu que le 24 avril 2025 marquera les 110 ans du génocide arménien, le premier génocide du XX^e siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que le 24 avril 1915, près de 600 personnes majoritairement issues des milieux intellectuels arméniens ont été arrêtées par les autorités ottomanes à Constantinople, avant d'être déportées ou assassinées;

Attendu que ce génocide a d'abord été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît, chaque année, le 24 avril en tant que Journée commémorative du génocide arménien et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que le 28 novembre 2003, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi proclamant le 24 avril de chaque année comme étant le Jour commémoratif du génocide arménien;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination ainsi qu'à favoriser des relations interculturelles harmonieuses, basées sur le respect et la compréhension mutuelle, en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que le devoir de mémoire revêt une importance primordiale pour la Ville de Montréal;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et réfugiées arméniennes et que les derniers témoins vivants des horreurs du génocide sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu qu'en mémoire des génocides du XX^e siècle et de leurs victimes, le monument commémoratif La réparation a été érigé, en 1998, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville;

Attendu que les membres de la communauté arménienne de Montréal, descendants des survivantes et survivants du génocide, participent activement à la construction de la métropole grâce à leur engagement politique, économique, culturel et social.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore le génocide arménien le 24 avril 2025 et souligne l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;
- 2- souligne l'importance du devoir de mémoire et invite les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien;
- 3- salue les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, la mairesse de Montréal salue les nombreux invités au balcon, notamment Mme Noushig Eloyan, ancienne présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal et initiatrice de la première motion commémorant le génocide des Arméniens en 1997.

Mme Plante mentionne ensuite quelques dates importantes de l'histoire du génocide arménien, le premier du 20^e siècle, et souligne la force et la résilience de ce peuple. Elle souligne la présence de la diaspora arménienne à Montréal, qui participe activement à rendre la Ville de Montréal plus forte, plus belle, plus diversifiée et inclusive.

En conclusion, la mairesse de Montréal invite la population montréalaise à rendre hommage aux vies perdues, mais aussi à célébrer la force de ceux et celles qui ont survécus, et invite les membres du conseil à adopter à l'unanimité cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède ensuite la parole à la conseillère Vana Nazarian.

Mme Nazarian fait tout d'abord état de la situation géopolitique dans la laquelle nous vivons présentement, et rappelle l'importance du devoir de mémoire. Elle rend ensuite hommage au Dr. Vazken der Kaloustian, décédé à l'automne dernier et éminent représentant de la communauté arménienne à Montréal, dont l'histoire familiale a inspiré l'écrivain Franz Werfel pour son roman « Les 40 jours du Musa Dagh ». Le Dr. Vazken der Kaloustian, explique Mme Nazarian, a marqué le monde de la médecine par ses nombreuses contributions, notamment par la publication de nombreux ouvrages fondamentaux et d'articles influents, en plus d'être récipiendaire de nombreux prix prestigieux.

En conclusion, la conseillère Vana Nazarian réitère l'importance du devoir de mémoire, qui représente le respect et la tolérance, des valeurs essentielles du vivre ensemble.

La présidente du conseil la remercie et cède ensuite respectivement la parole aux conseillères Effie Giannou, Mary Deros et Émilie Thuillier ainsi qu'au conseiller Alan DeSousa.

La conseillère Effie Giannou invite la population à avoir une pensée pour les plus de 1,5 millions d'arméniens qui ont perdu la vie il y a 110 ans, et à honorer la force et la résilience de la communauté arménienne.

Ensuite, la conseillère Mary Deros raconte l'histoire de ses ancêtres et grands-parents paternels qui ont dû tout laisser derrière pour fuir vers la Grèce lors du génocide, alors que plusieurs sont disparus sans laisser de trace. Mme Deros appelle la communauté mondiale à reconnaître le premier génocide de l'histoire humaine en 1915.

À son tour, la conseillère Émilie Thuillier prend la parole pour saluer les 50 000 personnes d'origine arménienne à Montréal. Elle souligne le 50^e anniversaire de l'école arménienne Sourp Hagop établie à Montréal, et invite la population à se rassembler autour du monument La réparation, le 24 avril prochain.

Le conseiller Alan DeSousa prend à son tour la parole pour rendre hommage à la communauté arménienne et à sa résilience, et souligne les nombreuses contributions de cette importante communauté à la vie montréalaise et québécoise.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM25 0414

Déclaration pour la Journée du souvenir des victimes de la Shoah

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée du 23 au 24 avril 2025;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de personnes juives ont été victimes de la Shoah lors de la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu que l'Holocauste a été l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah;

Attendu que ces personnes ont contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste, après Israël et New York;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec*, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, le 25 mars 2002, Yom HaShoah la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste et s'est engagée à souligner cette journée commémorative de manière récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité, et que la lutte pour la liberté et la tolérance exige une vigie constante;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu qu'en mémoire des génocides du XX^e siècle et de leurs victimes, le monument commémoratif La réparation a été érigé, en 1998, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartier;

Attendu qu'en mai, la Ville de Montréal soulignera le Mois du patrimoine juif, qui permet de célébrer la culture, le patrimoine et l'histoire des communautés juives au Canada;

Attendu que Yom HaShoah nous incite à ne jamais oublier l'Holocauste et à demeurer vigilantes et vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de sorte que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Attendu que la Ville de Montréal est fière de soutenir financièrement le Musée de l'Holocauste Montréal, une installation de classe mondiale, qui ouvrira bientôt ses portes au cœur de la Ville, sur le boulevard Saint-Laurent;

Attendu que la Ville de Montréal commémore, chaque année, la Journée du souvenir des victimes de la Shoah par une cérémonie à l'hôtel de ville où elle accueille des groupes et des membres de la communauté juive;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

- 1- que les 23 et 24 avril 2025, la Ville de Montréal reconnaisse Yom HaShoah, la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, en solidarité avec les survivantes et les survivants de ce génocide, et en signe de vigilance pour que de tels crimes ne se reproduisent jamais;
- 2- que la Ville de Montréal souligne, en mai, le Mois du patrimoine juif;
- 3- que la Ville de Montréal réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme, qui se manifeste par une hostilité envers les personnes juives ou une discrimination à leur égard, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite envers les personnes juives, leurs biens et leurs lieux, tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

En débutant, Mme Plante salue les différents représentants de la communauté juive, notamment le Centre pour Israël et les affaires juives (CIJA), le Comité des Affaires Politiques Canadiennes Juives, l'organisation B'nai Brith Canada, le Conseil des Juifs Hassidiques du Québec, l'école Yeshiva Gedola, l'Association de écoles juives ainsi que le Réseau pour la paix et l'harmonie sociale. Elle rappelle que les dates du 23 au 24 avril sont l'occasion de souligner la journée des victimes de la Shoah et aussi de se rappeler les horreurs qu'ont pu subir les victimes de la Deuxième Guerre mondiale. Elle mentionne que Montréal fut une terre d'accueil pour les personnes survivantes de l'Holocauste et qu'au fil du temps, elles ont fait briller Montréal par leur contribution au sein de la métropole.

Mme Plante ajoute qu'honorer la mémoire des survivants de la Shoah est une manière de garder vivante l'histoire de ces personnes au fil des années. Elle se dit fière que la Ville de Montréal soutienne le nouveau musée de l'Holocauste qui verra le jour sous peu et en profite pour dénoncer la montée de gestes et d'actes antisémites que subissent la communauté juive, que ce soit au niveau national ou international.

La mairesse de Montréal conclut en promettant que la Ville continuera de sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance et à promouvoir l'ouverture envers l'autre pour que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se reproduise. Elle invite les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration.

En appui à cette Déclaration, le conseiller Sonny Moroz enchaîne en souhaitant un joyeux Pessa'h à tous ceux qui le célèbrent à Montréal, une fête qui signifie liberté et résilience pour la communauté juive. Il souligne que la Journée du souvenir de l'Holocauste coïncide cette année avec la commémoration du génocide arménien, et que le devoir de mémoire qui unit les deux communautés s'impose pour se souvenir, s'éduquer et agir. Il rappelle que le musée de l'Holocauste de Montréal, qui ouvrira ses portes prochainement, sera un lieu central pour lutter contre l'oubli et la haine. M. Moroz termine en disant qu'ensemble nous devons bâtir un avenir où la dignité humaine est protégée et où le terme « plus jamais » veut vraiment dire « plus jamais ».

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et le conseiller Sonny Moroz pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0415**Déclaration pour le Mois du patrimoine asiatique et les 50 ans de l'accueil des personnes réfugiées d'Asie du Sud-Est à Montréal**

Attendu que le mois de mai est reconnu, au Canada, comme le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est célébré à l'échelle nationale depuis les années 1990 et que le gouvernement du Canada a signé, en mai 2002, une déclaration officielle pour faire du mois de mai, le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu qu'en avril 2004, la Ville de Montréal a proclamé, à son tour, le mois de mai comme étant le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est l'occasion de reconnaître et de célébrer les contributions inestimables que les Montréalaises et les Montréalais d'ascendance asiatique ont apportées et continuent d'apporter à l'identité, à la prospérité, à l'histoire, à l'économie et à la culture de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique et qu'elle est en action pour combattre cette problématique sur plusieurs fronts;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est devenu, en 2024, le tout premier secteur désigné lieu historique par la Ville de Montréal, et ce, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est le seul district historique significatif d'une communauté chinoise préservé au Québec et dans l'Est du Canada, et le seul quartier chinois francophone en Amérique;

Attendu que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont uni leurs efforts pour protéger le caractère patrimonial du Quartier chinois de Montréal, un lieu important pour les Montréalaises et les Montréalais, en adoptant des mesures visant à conserver son caractère historique et unique;

Attendu que 2025 marque les 50 ans de l'arrivée et de l'accueil des personnes réfugiées d'Asie du Sud-Est à Montréal après la chute de Saigon, ancienne capitale du Sud-Vietnam, le 30 avril 1975, la chute de Phnom Penh au Cambodge, le 17 avril 1975 et la chute de Vientiane au Laos, le 2 décembre 1975;

Attendu qu'au terme des guerres au Vietnam, au Cambodge et au Laos, plusieurs millions de personnes ont perdu la vie et qu'un million de plus ont été emprisonnées ou envoyées dans des camps de rééducation;

Attendu que, pour fuir la persécution ethnique, religieuse et politique dans leurs pays respectifs, trois millions de personnes vietnamiennes, cambodgiennes et laotiennes ont dû fuir, par voie maritime ou terrestre, dans des conditions extrêmement difficiles, pour ensuite s'exiler;

Attendu que selon le Haut-Commissariat des Nations Unies, 250 000 réfugiées et réfugiés d'Asie du Sud-Est ont péri ou ont été victimes de violences, d'attaques de pirates ou de traite humaine avant d'atteindre un camp de réfugiés;

Attendu qu'entre 1975 et 1978, l'exode des personnes réfugiées d'Asie du Sud-Est est l'une des migrations forcées les plus massives de l'histoire moderne;

Attendu que depuis 1975, le Canada a accueilli plus de 200 000 réfugiées et réfugiés d'origine vietnamienne, cambodgienne et laotienne dont une forte proportion a pris racine à Montréal;

Attendu que l'arrivée à Montréal des réfugiées et réfugiés d'Asie du Sud-Est est à l'origine, au fédéral, de la *Loi sur l'immigration* de 1976 qui a introduit le parrainage privé, et de la mise en place du programme de parrainage québécois; des programmes qui ont ouvert la porte aux personnes réfugiées et inspiré la Ville de Montréal à instaurer sa stratégie d'accueil;

Attendu que Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes originaires de l'Asie de l'Est, du Sud, de l'Ouest, du Centre et du Sud-Est.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- célèbre, en mai 2025, le Mois du patrimoine asiatique;

- 2- souligne le 50^e anniversaire de l'accueil des personnes réfugiées d'Asie du Sud-Est à Montréal et reconnaisse les importantes contributions sociales, culturelles et économiques de ses citoyennes et citoyens d'origine cambodgienne, laotienne et vietnamienne à son développement;
- 3- souligne l'importance du devoir de mémoire et invite sa population à affirmer sa solidarité avec les Montréalais et Montréalaises d'origine asiatique, ainsi que leur famille;
- 4- continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, de promouvoir l'inclusion, et de reconnaître les différentes cultures asiatiques qui façonnent la métropole;
- 5- souligne l'important apport des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante débute en saluant toutes les personnes et représentants d'organismes présents au balcon et souligne l'importance du Mois du patrimoine asiatique qui est célébré à l'échelle nationale à chaque mois de mai depuis les années 1990. Elle mentionne que cette période est une occasion précieuse de reconnaître et d'honorer l'impact profond et durable que les communautés d'origine asiatique ont eu sur l'identité, la prospérité, l'histoire, l'économie et la culture de la Ville de Montréal.

La mairesse de Montréal enchaîne en mettant en lumière la richesse symbolique du quartier chinois de Montréal, étant le seul district historique significatif d'une communauté chinoise préservée au Québec et dans tout l'est du Canada. Elle remercie les membres de la communauté pour leur mobilisation en faveur de la préservation du patrimoine matériel et immatériel du quartier chinois de Montréal. Mme Plante rappelle les 50 ans de l'arrivée à Montréal des réfugiés d'Asie du Sud-Est à la suite des guerres au Vietnam, au Cambodge et au Laos, souligne les conditions difficiles de leur exode, et l'importance des programmes de parrainage mis en place par les gouvernements fédéral et provincial pour accueillir ces réfugiés.

Mme Plante conclut en célébrant l'apport remarquable des personnes d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal et elle invite les membres du conseil à affirmer leur solidarité envers ces communautés en adoptant cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole respectivement aux conseillères Stephanie Valenzuela et Josefina Blanco.

À tour de rôle, elles apportent leur soutien à cette Déclaration en réitérant l'importance de reconnaître l'apport des différentes communautés asiatiques qui enrichissent Montréal sur les plans culturel, économique et social. À cette fin, elles invitent la population à visiter l'exposition « Plus que des bons réfugiés! » présentée au Centre des mémoires montréalaises pour approfondir nos connaissances sur ce pan de l'histoire de la métropole.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 15 avril 2025, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 avril 2025
13 h**

**Séance tenue le mardi 15 avril 2025 –9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet (**par téléconférence**), Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde (**par téléconférence**), Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, M. Alain Vaillancourt (**par téléconférence**), Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Angela Gentile et Mme Dominique Ollivier

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé et Mme Despina Sourias

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

À 9 h 34, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 Question de : M. Robert Edgar Réponse de : M. François Limoges	Souhaite connaître les intentions de la mairesse de Montréal de rester en poste ou non à la mi-mai 2025 à la suite de l'élection du nouveau chef de Projet Montréal, M. Luc Rabouin / Sinon, comment se prendront les décisions d'ici à la prochaine élection?
2 Question de : Mme Caroline Ramacieri Réponse de : Mme Émilie Thuillier	Combien de temps cela prendra-t-il pour instaurer la technologie de surveillance dans les bâtiments de la Ville et combien cela va-t-il coûter, à la suite de l'abolition de la Patrouille urbaine? / Peut-on accéder au rapport concernant le remplacement de la Patrouille urbaine?
3 Question de : M. Neil Whitehouse Réponse de : M. Alex Norris	Commentaires sur la réglementation concernant la coupe d'arbres sur les terrains privés, notamment par un voisin du citoyen / Êtes-vous ouvert à une nouvelle évaluation de l'efficacité de ces règlements et des changement conséquents à cette évaluation?
4 Question de : M. Pierre Macduff Réponse de : M. Robert Beaudry	Dans le cadre de l'installation du poste de transformation électrique d'Hydro-Québec sur le terrain de la BAnQ, est-ce que le comité exécutif de la Ville s'engage à utiliser tous les leviers dont il dispose pour qu'Hydro-Québec renonce à cet emplacement? / N'y a-t-il pas là une occasion d'avoir une réflexion sur une vision d'urbanisme intégré et non pas simplement de déplacer le projet? Dépôt de document
5 Question de : M. Giovanni Amato Réponse de : Mme Émilie Thuillier	Percevez-vous l'abolition de la Patrouille urbaine comme une de vos réalisations? Qui fera la prévention sur le terrain, qui fera les requêtes d'interventions d'urgence?

À 9 h 57, la présidente du conseil fait la lecture de neuf questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

25 Question de : Robin Boisvert Réponse de : Mme Marianne Giguère	Il manque un lien cyclable protégé, axe nord-sud, dans l'est du plateau Mont-Royal, vers Rosemont. Pourtant un peu + dans l'ouest il y a 5 piste cyclables protégées dans les viaducs entre Rosemont et Plateau. (St-Urbain, St-Laurent, St-Denis, St-Hubert, Christophe-Colomb). Ensuite, papineau, delorimier et iberville: aucune lien cyclable nord sud. Dans l'est du Plateau, on est enclavé. On demande depuis des années une piste cyclable dans le viaduc Delorimier nord sud. Le Plateau nous dit que c'est parce que Delorimier ne fait pas partie du plan directeur velo de la ville Centre. Ou qu'ils pensent faire une voie réservé d'autobus, mais l'autobus 10 passe tellement peut souvent, qu'on ne croit pas que c'est un vrai plan. Oui il est toléré de rouler à vélo sur les trottoirs dans le viaduc Delorimier, mais du slalom entre les piétons sur le trottoir, c'est périlleux. Pourriez-vous inclure Delorimier dans votre plan directeur et faire une piste cyclable protégé dans ce viaduc svp?
--	--

La question 26 n'a pas été lue

27	Merci aux élus de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour leur engagement dans le dossier complexe de Ray-Mont Logistiques. Un véritable combat de David contre Goliath, auquel personne ne souhaitait être confronté. Grâce à votre ténacité, vous avez su obtenir le maximum pour protéger la qualité de vie des résidents. Espérons que les erreurs du passé — héritées d'une autre administration — ne se répètent plus, et que nous tirerons les leçons nécessaires pour renforcer nos règlements afin d'éviter à l'avenir des cohabitations aussi difficiles. Votre travail démontre l'importance d'une gouvernance proche des citoyens. Merci de ne pas avoir baissé les bras.
<u>Question de :</u> Charles Bernier <i>Non-répondue</i>	
28	Why are the restricted parking not removed on St Catherine W near St Mathieu, Fort, etc by Thursday (4 days after the St Patrick Day parade) Sûrement la Ville a besoin d'argent
<u>Question de :</u> Charles Kaplan <u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
29	Je tiens à exprimer ma gratitude à la Ville de Montréal pour votre travail assidu et votre engagement dans le dossier de Raymont Logistique. Je salue aussi l'implication citoyenne incroyable et le travail des nos élu-es de proximité depuis si longtemps qui est admirable et aussi une illustration du dialogue, de la transparence entre les communautés. Je suis particulièrement heureuse de la perspective du future éco quartier, l'acquisition des boisés sont des projets formidables qui vont façonner la vie des nos enfants. Je salue particulièrement la mise en place des mesures pour minimiser les impacts négatifs du projet sur la qualité de vie des résidents, notamment en ce qui concerne le bruit, la qualité de l'air et la circulation. Est-ce que des contrôles seront assurés auprès de RML pour garantir que ces mesures sont respectées ? Merci et lâchez pas!
<u>Question de :</u> Nathalie da Silva <u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	

La question 30 n'a pas été lue

31	Les récentes décisions concernant le transport adapté à Montréal suscitent une inquiétude. Alors que la privatisation avance, les usagers voient leur autonomie réduite. besoin de deux réponses à des enjeux qui nous/me limitent académiquement et professionnellement. Pourquoi ne peut-on toujours pas réserver un transport le jour même pour un fauteuil motorisé? voici un exemple où je sens/vis la discrimination systémique. Aussi, pourquoi maintenir des intermédiaires coûteux entre la STM et les chauffeurs de taxi ? J'interpelle tous les élus municipaux sur ces questions cruciales. Il est impératif que le transport adapté redevienne un service public efficace, inclusif et équitable. Je tiens à vous remercier pour votre travail et votre dévouement. que ce dévouement fasse une réelle différence. merci pour tout ce que vous faites !
<u>Question de :</u> Walid Nassef <u>Réponse de :</u> M. Éric Alan Caldwell	

La question 32 n'a pas été lue

33	La réserve foncière du MTMD où était prévu le projet du REM de l'Est et du prolongement Assomption-Souligny vient à échéance le 30 avril 2025. En raison de l'abandon de ces deux projets par le MTMD et tel que prévu à l'article 1 du règlement hors cour de la poursuite de Ray-Mont Logistiques, est-ce que la Ville de Montréal procèdera avant la date limite à l'acquisition du terrain par une entente de gré à gré ou par expropriation ?
<u>Question de :</u> Steven Middleton <u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	

34		Hello Sir, I would like to make a request for Pest control in my city Chateauguay, I have requested many times in the municipal office as well verbally but it has been denied as they said there is no law for this. We have been suffering from mosquitos problem for many years . My kids cannot play outside in summers due to this. I kindly request the city to take action to control the mosquitos because the no of mosquitos is increasing day by day, we are getting concerned with kids health. Kids develop blistering rashes, bruising, and large areas of swelling and it is getting worse day by day. I will be very thankful to you if you take action against this and start with the pest control as soon as possible. Can we believe that this problem can be solved ? Please do not ignore this issue. Thank you!
<u>Question de :</u>		
Mandeep Shekhon		
<u>Non répondue</u>		

35		Au conseil d'arrondissement d'Anjou de février dernier, vous avez affirmer à un citoyen que la Ville avait dépenser 800 millions \$ sur le réseau cyclable dans les 8 dernières années. J'aimerais connaître la source de votre information car selon les chiffres officiels provenant des budgets de la Ville, c'est environ 170 millions en 8 ans qui ont été investis dans le réseau.
<u>Question de :</u>		
Robert Lesage		
<u>Réponse de :</u>		
M. Luis Miranda		Il serait important de ne pas embarquer dans le phénomène de désinformation qui empoisonne notre société en ce moment et qui contribue bcp à la polarisation des gens dans les débats, comme dans le cas qui nous intéresse ici, "automobiliste contre cycliste". Merci de répondre à ma question.

La question 36 n'a pas été lue		
--------------------------------	--	--

37		Bonjour madame Mauzerolle,
<u>Question de :</u>		Au conseil municipal du 16 septembre 2024, en réponse à ma question, vous avez mentionné que vous pourriez partager les études réalisées jusqu'à présent à ce sujet:
Jean-Francois Patenaude-		« Concernant le REV Henri-Bourassa, les études pour le futur tronçon entre la rue Félix-Leclerc et le Boul. de l'Acadie comprenant les zones dangereuses telles le boul. Marcel-Laurin, l'A15 et le boul. de l'Acadie sont-elles terminées? Sinon, quand prévoit-on obtenir les conclusions de ses études? Je vous rappelle que malgré la portion du REV actuellement en cours de réalisation dans le secteur industriel de Saint-Laurent, nous n'avons toujours aucun échéancier concernant la portion Est dans Saint-Laurent. Pouvez-vous promettre aux résidents de Saint-Laurent et de Cartierville qu'ils auront prochainement eux aussi droit à un REV rapide et sécuritaire pour voyager d'Est en Ouest. Merci.»
Monette		Je vous relance donc 7 mois plus tard dans l'attente des documents promis.
<u>Réponse de :</u>		Cordialement,
Mme Sophie Mauzerolle		

La question 38 n'a pas été lue		
--------------------------------	--	--

La question 39 n'a pas été lue		
--------------------------------	--	--

La question 40 n'a pas été lue		
--------------------------------	--	--

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 12. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 12, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de :

M. Aref Salem

Réponse de :

Mme Valérie Plante

Que compte faire l'Administration pour mieux encadrer et contrôler l'utilisation des cartes de crédit par la Ville de Montréal, par la STM et par les sociétés paramunicipales? / Est-ce que l'Administration va auditer l'utilisation des cartes de crédit par la STM et les sociétés paramunicipales?

Question de :

Mme Chantal Rossi

Réponse de :

M. Robert Beaudry
Mme Alia Hassan-Cournol

En plus de la Déclaration adoptée hier au conseil, que fait l'Administration en termes de lobbying auprès du gouvernement du Québec afin de sauvegarder ses infrastructures névralgiques? / Réitère sa question

Question de :

Mme Alba Zuniga Ramos

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

Avec l'abolition de la Patrouille 411, questionne l'Administration la sécurité des bâtiments névralgiques de la Ville / Exprime ses préoccupations sur de futurs incidents

À 10 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de :

M. Sonny Moroz

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Questionne l'Administration sur le rejet de demandes de cession de terrains de la Ville à la CSSDM pour permettre la construction d'écoles dans le quartier Peter-McGill? / Quelles seront les réponses de l'Administration aux familles? / Réitère sa demande d'explications à cet effet

Question de :

M. Julien Hénaut-Ratelle

Réponse de :

Mme Alia Hassah-Cournol

Quel est l'échéancier précis prévu quant à l'installation d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air dans le sud du district de Tétraultville, promise en 2022 ?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 37.

À 10 h 37, le conseil poursuit ses travaux à la réunion des points 20.21 à 20.25.

CM25 0416

Accorder un contrat à Brita Canada Corporation pour la fourniture de dispositifs de filtration à usage individuel pour la réduction du plomb dans l'eau, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement - Dépense totale de 618 473,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20813 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0469;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Brita Canada Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de dispositifs de filtration à usage individuel pour la réduction du plomb dans l'eau pour une période de 12 mois avec la possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 618 473,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20813;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1258696001

CM25 0417

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 141 429,63 \$, taxes incluses, pour les services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme STI Maintenance inc. (4 lots) (CG22 0494), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 408 401,68 \$ à 4 549 831,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, d'une durée de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 1 141 429,63 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec STI Maintenance inc. (4 lots) (CG22 0494), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 408 401,68 \$ à 4 549 831,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1255566002

CM25 0418

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à des fins de musée, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, moyennant un loyer symbolique total de 300 \$, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. La subvention immobilière représente une somme de 730 368 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à des fins de musée, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières, moyennant un loyer symbolique total de 300 \$, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. La subvention immobilière représente une somme de 730 368 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1255941001

CM25 0419

Modifier la convention de services conclue avec TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire (CM21 0927) et le contrat de services professionnels accordé à Sodem inc. (CM20 1162) à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* / Approuver les projets d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver deux projets d'addenda entre la Ville de Montréal et ces organisations, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels;

ORGANISATIONS	PÉRIODE	ADDENDA
Sodem inc.	1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	Addenda
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026	Addenda

Adopté à l'unanimité.

20.24 1253769001

CM25 0420

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de corridor de mobilité durable, (feux de circulation, travaux civils et électriques, pistes cyclables et voies réservées aux bus) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à divers endroits de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 176 863,43 \$, taxes incluses (contrat : 4 314 052,86 \$ + contingences : 862 810,57 \$) - Appel d'offres public 521902 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Environnement Routier NRJ inc., le contrat pour les travaux d'aménagement de corridor de mobilité durable, (feux de circulation, travaux civils et électriques et pistes cyclables) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 314 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 521902;
- 3- d'autoriser une dépense de 862 810,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1248848023

À 11 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0421**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 209 752 \$, taxes incluses (contrat : 9 990 000 \$ + contingences : 999 000 \$ + incidences : 220 752 \$) - Appel d'offres public 519505 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 990 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519505;
- 3- d'autoriser une dépense de 999 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 220 752 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1257231008

CM25 0422**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publics dans les rues De Castelnau, Berri et Lajeunesse dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 41 750 831,62 \$, taxes incluses (contrat : 32 130 000 \$ + contingences : 4 819 500 \$ + incidences : 4 801 331,62 \$) - Appel d'offres public 445710 (5 soum.) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 963 874,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, pour la modification de leur réseau de distribution au montant maximal de 134 529,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduites d'eau secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publics (Bell et Énergir) dans les rues De Castelnau, Berri et Lajeunesse dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 32 130 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 445710;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 819 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 801 331,62 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 963 874,75 \$, taxes incluses (contrat entente : 838 151,96 \$ + contingences : 125 722,79 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir pour la modification de leur réseau de distribution au montant maximal de 134 529,07 \$, taxes incluses;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1247231086

CM25 0423

Accorder un contrat de gré à gré à l'Atelier Entremise pour les services de gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2025 - Dépense totale de 267 745,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0552;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Atelier Entremise, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 30 avril 2026, pour la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 267 745,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1253075001

CM25 0424

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 013 800 \$ pour les années 2025 et 2026, à trois organismes, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0562;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de totalisant la somme de 1 013 800 \$, dont 519 500 \$ en 2025 et 494 300 \$ en 2026, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales et selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	2025	2026	TOTAL
Baseball Québec région Montréal	140 000 \$	130 000 \$	270 000 \$
Hockey Québec région Montréal	234 000 \$	215 000 \$	449 000 \$
Association régionale de Soccer Concordia inc.	145 500 \$	149 300 \$	294 800 \$
TOTAL	519 500 \$	494 300 \$	1 013 800 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1259622003

CM25 0425

Conclure deux ententes-cadres avec Stantec Expert-Conseil ltée et FNX-INNOV inc. (Artelia) pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des systèmes de transport intelligents, des projets de circulation, d'infrastructures de télécommunication et de mobilité, pour une période de 36 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois - Montant estimé des ententes : 5 387 964,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20594 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0553;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des systèmes de transport intelligents, des projets de circulation, d'infrastructure de télécommunication et de mobilité, pour une période de 36 mois, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois supplémentaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20594;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Stantec Expert-Conseil ltée (contrat 1)	3 021 600,49 \$
FNX-INNOV inc. (contrat 2)	2 366 363,71 \$

2-

de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Expert-Conseil ltée et FNX-INNOV inc.;

3-

d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;

4-

d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1238848030

À 11 h 12,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0426

Conclure des ententes-cadres avec Orange Trafic inc. (Lots 1, 6), Tacel ltée (Lots 3 et 5) et Trelec inc. (Lot 4), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 768 282,16 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 24-20686 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0541;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1-

de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lot d'articles, d'une durée de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20686;

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Orange Trafic inc.	1, 6	255 210,01 \$
Trelec inc.	4	163 983,09 \$
Tacel ltée	3, 5	1 054 375,37 \$

2-

d'autoriser une dépense de 51 042 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Orange Trafic inc.;

- 3- d'autoriser une dépense de 32 796,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Trelec inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 210 875,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Tacel ltée;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel ltée;
- 6- d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1258848002

CM25 0427

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} décembre 2025, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2125, rue du Centre, d'une superficie de 8 639,10 pieds carrés, à des fins de bibliothèque temporaire, pour une dépense totale de 2 033 477,14 \$, incluant le loyer, la location d'une unité de climatisation, les travaux d'aménagement et les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0558;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} décembre 2025, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2125, rue du Centre, d'une superficie de 8 639,10 pieds carrés, à des fins de bibliothèque temporaire, pour une dépense totale de 311 007,60 \$, sans les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 68 985 \$, taxes incluses, pour la location d'une unité de climatisation payables au locateur La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 387 180,73 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles;
- 4- d'autoriser une dépense de 266 303,81 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences au projet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1258682005

CM25 0428

Approuver l'addenda au bail 2024-066 par lequel la Ville de Montréal loue du Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une partie du lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une partie non cadastrée du domaine hydrique de l'État située entre les lots 2 135 378, 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un côté, et les lots 2 135 397 et 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de l'autre côté, connu comme étant la marina de Lachine et le parc René-Lévesque dans l'arrondissement de Lachine, pour une durée de 40 ans à compter du 1^{er} septembre 2024, à des fins d'accès du public au plan d'eau, ayant une superficie de 358 954 mètres carrés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0560;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda au bail 2024-066 par lequel la Ville loue du Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une partie du lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une partie non cadastrée du domaine hydrique de l'État située entre les lots 2 135 378, 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un côté, et les lots 2 135 397 et 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de l'autre côté, connu comme étant la marina de Lachine et le parc René-Lévesque dans l'arrondissement de Lachine, pour une durée de 40 ans à compter du 1^{er} septembre 2024, à des fins d'accès du public au plan d'eau, ayant une superficie de 358 954 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1258042002

CM25 0429

Autoriser une dépense additionnelle de 205 016,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour le paiement des bris d'équipements dans le cadre du contrat accordé à Cubex Limited (CM20 1160), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 047 646,92 \$ à 3 252 663,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0542;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 205 016,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour le paiement des bris d'équipements dans le cadre du contrat accordé à Cubex Ltée (CM20 1160), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 047 646,92 \$ à 3 252 663,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1257567007

CM25 0430

Accorder un soutien financier de 245 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation de son projet d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0561;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 245 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation de son projet d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1258781001

À 11 h 14,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.37 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0431

Approuver le projet de la deuxième prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période additionnelle de neuf mois, à compter du 1^{er} avril 2025, un terrain d'une superficie de 1791 mètres carrés, situé au nord de la rue J.-B. Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, à des fins d'utilisation d'un réseau de distribution électrique temporaire, pour un loyer total de 5 040 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0559;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la 2^e convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période additionnelle de neuf mois, à compter du 1^{er} avril 2025, un terrain d'une superficie de 1791 mètres carrés, situé au nord de la rue J.-B. Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, à des fins d'utilisation d'un réseau de distribution électrique temporaire, pour un loyer total de 5 040 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1255323004

CM25 0432

Approuver l'addenda numéro 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Collectif Récolte (CM23 0284) afin de prolonger la durée de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2025, pour le projet « Système alimentaire local et intégré à Montréal (SALIM) » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0567;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'addenda numéro 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Collectif Récolte (CM23 0284) afin de prolonger la durée de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2025, pour le projet « Système alimentaire local et intégré à Montréal (SALIM) » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1256525002

30 – Administration et finances

À 11 h 14, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 11 h 14,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0433

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation et de réfection de certaines pistes cyclables existantes localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2025, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0447;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation et de réfection de certaines pistes cyclables existantes localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable 2025, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1259796002

CM25 0434

Autoriser un virement budgétaire net de 2 460 \$ en provenance du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025 afin d'acquérir quatre licences Microsoft Team Room / Autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0452;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire net de 2 460 \$ en provenance du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025 afin d'acquérir quatre licences Microsoft Team Room;
- 2- d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259060002

CM25 0435

Abroger la résolution CM24 0833

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0433;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'abroger la résolution CM24 0833.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1245323007

CM25 0436

Ratifier la convention d'aide financière de 1 500 000 \$ avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, agissant par l'entremise de la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire pour soutenir financièrement des organismes communautaires, actifs auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, dans le cadre de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0453;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de ratifier la convention d'aide financière de 1 500 000 \$ avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, agissant par l'entremise de la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire pour soutenir financièrement des organismes communautaires, actifs auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, dans le cadre de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation des projets prévus dans la cadre de l'entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1250023001

CM25 0437

Décréter la fermeture définitive de la portion du chemin Goyer longeant la cour de l'école Bedford, entre le chemin Bedford et la rue Goyer / Retirer du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, le lot 2 482 399 pour le verser au registre des parcs pour l'aménagement d'un espace vert

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0521;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de décréter la fermeture définitive de la portion du chemin Goyer entre le chemin Bedford et la rue Goyer, et de retirer cette portion du chemin du registre des rues, ruelles et voies de la Ville pour la verser au registre des parcs afin d'y aménager un espace vert.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1249982001

À 11 h 23,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0438

Adopter une résolution visant à établir une voie de circulation réservée à l'usage exclusif des autobus sur le boulevard Henri-Bourassa, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord et à modifier une voie de circulation réservée à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules sur le boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Direction	de	à	Longueur	Plage horaire	Arrondissement
Nouvelle voie réservée pour bus en rive (SRB)	Henri-Bourassa	Voie exclusive bus	est et ouest	de Saint-Firmin	des Récollets	2,6 km	24 h (7 jours sur 7)	Ahuntsic-Cartierville Montréal-Nord
Allongement des heures d'opération	Newman	Bus, taxis	est et ouest	90 ^e avenue	Angrignon	3,1 km	6h:00 à 20h:00 (lundi au vendredi)	LaSalle

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

30.06 1254368002

CM25 0439

Accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de cinq ans, relative à la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle, entre les rues de Verdun et Bannantyne dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0513;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de cinq ans, la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1258126004

CM25 0440

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis de réunion des organismes Son hors et Octov dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent respectivement le 26 avril et le 11 mai 2025 aux Entrepôts Dominion

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'organisme Son hors, enregistré au numéro 1170198973, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le samedi 26 avril 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise aux Entrepôts Dominion;
- 2- d'autoriser l'organisme Octov, enregistré au numéro 1175306258, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le dimanche 11 mai 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise aux Entrepôts Dominion.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1258994003

CM25 0441

Prolonger, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Doug Hurley
M. Michel Bissonnet
M. Dominic Perri

d'apporter l'amendement suivant au point 30.09 :

- 1- Prolonger, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une période de 3 ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- De mandater le Service de la concertation des arrondissements de produire et présenter à l'ensemble des élu.es municipaux en avril 2028 un bilan de performance sur le prolongement de la présente déclaration de compétence.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Maja Vodanovic qui indique que l'Administration est en faveur de cette proposition d'amendement.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

La présidente remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions et déclare l'amendement adopté.

Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 30.09, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.09 1257515002

CM25 0442

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Verdun de prendre en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux de construction d'une voie cyclable sur la rue Jacques-Le Ber, entre le boulevard René-Lévesque et le chemin de la Pointe-Nord, dans l'arrondissement de Verdun, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0572;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux de construction d'une voie cyclable sur la rue Jacques-Le Ber, entre le boulevard René-Lévesque et le chemin de la Pointe-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1257211001

À 11 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0443

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la préparation des plans et devis préliminaires, des plans et devis finaux et des documents d'appels d'offres ainsi que de la surveillance et la réalisation des travaux de sécurisation de l'accès à la station REM du Ruisseau, sur le boulevard Henri-Bourassa, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0573;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la préparation des plans et devis préliminaires, des plans et devis finaux et des documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance et la réalisation des travaux de sécurisation de l'accès à la station REM du Ruisseau sur le boulevard Henri-Bourassa, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1257211002

CM25 0444

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la réalisation des travaux de prolongement de la piste cyclable, de reconstruction de trottoir sur la rue Stinson et de réaménagement de l'intersection des rues Stinson et Hodge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la réalisation des travaux de prolongement de la piste cyclable, de reconstruction de trottoir sur la rue Stinson et de réaménagement de l'intersection des rues Stinson et Hodge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),

Adopté à l'unanimité.

30.12 1257211003

CM25 0445

Approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0575;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1259856002

CM25 0446

Adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 6,42 M\$ à cette fin pour les années 2025, 2026 et 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial;
- 2- de réserver une somme de 6,42 M\$ à cette fin pour les années 2025, 2026 et 2027.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1259861001

CM25 0447

Abroger la résolution CM24 0673

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'abroger la résolution CM24 0673.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.15 1259652001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 12 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM25 0448

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1254352001

CM25 0449

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1258994004

CM25 0450

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est (22-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 41 600 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est (22-027) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 41 600 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1256626002

42 – Adoption de règlements

À 12 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 12 h 23,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 42.01 à 42.05.

À 12 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'au 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 avril 2025
13 h**

**Séance tenue le mardi 15 avril 2025 –14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet (**par téléconférence**), Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde (**par téléconférence**), Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, M. Alain Vaillancourt (**par téléconférence**), Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Angela Gentile, Mme Dominique Ollivier et M. Luis Miranda

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Laurent Desbois, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé et Mme Despina Sourias

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 44.03 :

Mme Christine Black, Mme Angela Gentile, Mme Dominique Ollivier et M. Luis Miranda

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 44.03 :

M. Laurent Desbois, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé et Mme Despina Sourias

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 44.04 :

Mme Christine Black, Mme Angela Gentile, Mme Dominique Ollivier et M. Luis Miranda

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 44.04 :

M. Laurent Desbois, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé et Mme Despina Sourias

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

Mme Valérie Plante, Mme Christine Black, Mme Angela Gentile, Mme Dominique Ollivier et M. Luis Miranda

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

M. Laurent Desbois, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv   et Mme Despina Sourias

AUTRES PR  SENCES :

M   Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
M. Simon B  langer-Gagnon, Analyste-r  dacteur

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et d  clare la s  ance ouverte.

   14 h 02, le conseil poursuit ses travaux    la r  union des points 42.01    42.04.

CM25 0451

Adoption - R  glement autorisant un emprunt de 19 891 400 \$ afin de financer l'implantation de solutions num  riques et de cybers  curit  

Vu l'avis de motion donn   du projet de r  glement intitul   « R  glement autorisant un emprunt de 19 891 400 \$ afin de financer l'implantation de solutions num  riques et de cybers  curit   »    l'assembl  e du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa r  solution CM25 0313;

Vu le d  p  t du projet de r  glement intitul   « R  glement autorisant un emprunt de 19 891 400 \$ afin de financer l'implantation de solutions num  riques et de cybers  curit   »    l'assembl  e du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa r  solution CM25 0313;

Attendu qu'une copie du r  glement et du dossier d  cisionnel ont   t   distribu  s aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assembl  e;

Attendu que l'objet, le co  t, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce r  glement sont d  taill  s au r  glement et au dossier d  cisionnel;

Vu la recommandation du comit   ex  cutif en date du 5 mars 2025 par sa r  solution CE25 0355;

Il est propos   par M. Fran  ois Limoges

appuy   par Mme   milie Thuillier

Et r  solu :

d'adopter le r  glement intitul   « R  glement autorisant un emprunt de 19 891 400 \$ afin de financer l'implantation de solutions num  riques et de cybers  curit   », sujet    son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopt      l'unanimit  .

42.01 1258285002

R  glement 25-010

CM25 0452

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») (19-028) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 143 848 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») (19-028) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 143 848 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa résolution CM25 0314;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») (19-028) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 143 848 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa résolution CM25 0314;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 143 848 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1257734001

Règlement 19-028-1

CM25 0453

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 38 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa résolution CM25 0315;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa résolution CM25 0315;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1248848012

Règlement 25-011

CM25 0454

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa résolution CM25 0316;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 mars 2025 par sa résolution CM25 0316;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0406;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »;
- 2- d'autoriser un virement de 1 100 000\$ pour l'année 2025 en provenance du budget de fonctionnement corporatif du Service de l'habitation vers l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, sous réserve de l'approbation du Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique (GDD 1258798001).

Un débat s'engage.

À 12 h 25,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de présenter un premier amendement au point 42.04 et qui se lit comme suit :

« Il est proposé de modifier les aspects financiers pour qu'ils prévoient que :

- 7 nouveaux inspecteurs et 4 préposés à l'information du cadre bâti soient embauchés pour faire respecter le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique;
- un virement de 1 950 000\$ pour l'année 2025 en provenance du budget de fonctionnement corporatif du Service de l'habitation vers l'arrondissement du Plateau Mont-Royal soit réservé à cette fin »

Un débat s'engage sur ce premier amendement.

Le conseiller Benoit Dorais, représentant l'Administration à ce sujet, souligne que l'Administration est en désaccord avec cette proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui confirme que l'Administration inscrit sa dissidence sur cette proposition d'amendement.

La présidente du conseil déclare cette première proposition d'amendement rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 12 h 29,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem
M. Benoit Dorais

de présenter une seconde proposition d'amendement consensuelle, telle que sous-amendée par une proposition de l'Administration, et qui se lit comme suit :

« Il est proposé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1 du Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) afin qu'il se lise comme suit :

1. Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) est modifié par l'insertion, après l'article 4.2, de l'article suivant :

« 4.2.1. Le conseil de la ville délègue à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal l'application du Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique (insérer ici le numéro du règlement).

Pour l'application des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu de l'article 4.2.1, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit produire et remettre au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, au conseil municipal, un bilan écrit de ses activités. »

La proposition est agréée.

La présidente du conseil met aux voix le point 42.04, tel que sous-amendé

et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1258798002

Règlement 02-002-47

43 – Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

À 14 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin ».

À 14 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0455

Adoption d'un projet de résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte de neuf étages comportant 282 logements sur les lots 2 165 528, 2 165 642 et 2 165 639 du cadastre du Québec (7640 et 7680 à 7740, boulevard Saint-Michel) » / Tenue d'une consultation publique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0531;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte de neuf étages comportant 282 logements sur les lots 2 165 528, 2 165 642 et 2 165 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (7640 et 7680 à 7740, boulevard Saint-Michel), conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), et ce, malgré :
 - les dispositions suivantes de la grille des usages et des normes C03-073 de l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) :
 - les catégories d'usages autorisées;
 - la hauteur maximale en mètres et en étages;
 - le mode d'implantation;
 - la marge avant secondaire;
 - la marge latérale;
 - le pourcentage de maçonnerie;
 - les dispositions suivantes du Règlement de zonage 01-283 :
 - les articles 9 et 11 concernant la hauteur minimale à respecter sur les 4 premiers mètres à partir de la façade;
 - l'article 47 concernant l'exigence d'implantation sur la limite de propriété sur une profondeur minimale de 4 m depuis la façade;
 - l'article 85 concernant la visibilité d'un équipement de mécanique sur une façade;
 - l'article 167 interdisant l'aménagement d'un usage commercial au même niveau qu'un logement;

- les articles 543 et 551 concernant les aménagements requis autour d'une aire de chargement et la largeur d'une voie d'accès.

aux conditions suivantes :

- qu'au plus 282 logements soient aménagés dans le bâtiment;
- qu'au moins 29 logements possèdent trois chambres à coucher et une superficie minimale d'au moins 96 mètres carrés;
- qu'aucun logement ne soit aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment;
- que la hauteur du bâtiment n'excède pas neuf étages et 29 mètres;
- qu'une construction hors toit respecte la hauteur maximale accordée par la présente autorisation;
- que les façades du bâtiment soient revêtues d'au moins 65 % de maçonnerie;
- que les murs adjacents à des logements respectent une marge minimale de trois mètres par rapport à la limite de propriété ouest (ruelle);
- qu'aucun logement, incluant un espace extérieur qui lui est propre, ne soit aménagé à moins de 30 mètres de la limite de propriété nord (boul. Crémazie);
- que la hauteur du bâtiment soit modulée en fonction de la proximité et de la hauteur des bâtiments voisins;
- que chaque logement ait accès à un espace extérieur privé;
- qu'aucun balcon ou loggia ne soit orienté directement sur la ruelle, et ce, pour les niveaux 0 à 7 du bâtiment;
- que des cloisons acoustiques séparent les logements des usages commerciaux lorsqu'ils se retrouvent au même niveau;
- qu'un local destiné à l'usage garderie, ainsi qu'une aire de jeux extérieure, ne soient pas adjacents à la cour avant donnant sur le boulevard Crémazie;
- qu'au plus 190 unités de stationnement pour automobiles soient aménagées et qu'elles soient situées à l'intérieur du bâtiment;
- que des arbres soient plantés sur le domaine privé à l'extrémité nord du site, entre le boulevard Crémazie et la façade du bâtiment;
- qu'un concept d'affichage illustrant la disposition des enseignes sur les façades du bâtiment soit fourni avant l'émission du permis de construction;
- qu'une étude de circulation soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- qu'une étude sur les impacts éoliens de la construction projetée soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- qu'une étude acoustique démontrant que le niveau sonore à l'intérieur des logements ne dépassera pas 40 dBA Leq (24h) soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- que les équipements de climatisation installés sur les balcons ne soient pas visibles de la voie publique;
- que la demande de permis soit exemptée de l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (RCA23-1400) et qu'elle soit évaluée par l'autorité compétente en vertu des objectifs et critères énumérés à l'annexe A;
- qu'au moins 80 % de la superficie résidentielle vise la réalisation de logement social ou de logement abordable au sens du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) (RMM);
- que la construction du bâtiment et la réalisation des aménagements paysagers conformément aux plans approuvés pour permis fassent l'objet d'une garantie financière de 251 440 \$;
- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux de construction ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

- 2- de mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution, en arrondissement.

ANNEXE A

Territoire d'application

Adopté à l'unanimité.

CM25 0456

Adoption d'un projet de résolution autorisant, par phases, la réalisation d'un projet de redéveloppement pour l'immeuble situé sur les lots 1 567 715 et 1 567 716, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2) (site TVA) / Tenue d'une consultation publique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'adopter, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), un projet de résolution accordant, pour les immeubles situés sur les lots 1 567 715 et 1 567 716, l'autorisation de :

- a. déroger, notamment, à la disposition 5.1.1 du document complémentaire et à la carte 3.1.2 intitulée « la densité de construction » du chapitre 3 de la Partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la hauteur et à la densité maximales prescrites, aux articles 10 et 14 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) relativement à la présence d'une construction sur le terrain cédé, à l'article 6 du Règlement la démolition d'immeubles (CA-24-215) relativement aux bâtiments visés par une autorisation du comité d'étude des demandes de démolition, ainsi qu'aux articles 9, 21.3, 43, 134 et 183 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur maximale, à la hauteur d'une construction hors toit, à la densité maximale, à l'usage résidentiel dans un secteur M.9 et au rez-de-chaussée dans un secteur M.7 et à un usage résidentiel au même niveau qu'un usage commercial;
- b. démolir les bâtiments de manière substantiellement conforme au plan numéroté 1 réalisé par Provencher-Roy, annoté et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 mars 2025;
- c. transformer, d'ériger, d'aménager et d'occuper, par phase, un ou des complexes immobiliers sur le site visé, le tout substantiellement conforme aux plans numérotés 2 à 4 réalisés par Provencher-Roy, annotés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 mars 2025;

2- d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a. Assurer le respect des paramètres suivants :
 - I. un usage résidentiel est autorisé à tous les étages, sauf dans un local situé au rez-de-chaussée, adjacent à une façade faisant face à la rue Sainte-Catherine;
 - II. seul un bâtiment composé uniquement de logements sociaux, tels que définis à l'article 1 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), peut occuper l'emplacement identifié « bâtiment C » à la page 4 de ces plans;
 - III. dans le cas où l'immeuble cédé en faveur de la Ville en vertu de l'article 10 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) est réalisé en mode design-construction, celui-ci peut comprendre la façade de l'ancien théâtre Arcade, tel qu'identifiée à la page 1 de ces plans;
 - IV. la densité d'une construction doit être égale ou inférieure à un indice de superficie de plancher de 7;
 - V. la hauteur maximale autorisée pour le bâtiment identifié « bâtiment C » à la page 4 est de 46 m;
 - VI. la hauteur maximale, l'implantation et la volumétrie des bâtiments ou parties de bâtiment identifiées A, B et D à la page 4 de ces plans doivent être substantiellement conformes à celles montrées aux pages 2 à 4 de ces plans;
 - VII. les retraits d'alignement sur rue doivent être équivalents ou supérieurs à ceux montrés à la page 4 de ces plans;
 - VIII. le projet doit être conforme aux dispositions de la sous-section 4 de la section VI-Secteurs de surhauteur, intitulée « impacts éoliens » du Règlement d'urbanisme (01-282);
 - IX. l'édifice Gauvin et la façade de l'ancien théâtre Arcade, tels qu'identifiés à la page 1 de ces plans, doivent être préservés et restaurés, et la façade doit être intégrée à un nouveau volume.

3- d'assujettir la délivrance d'un permis de construction au dépôt préalable d'une entente en vertu du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041). L'entente doit prévoir la réalisation, aux meilleurs efforts du promoteur, de la totalité des engagements en matière de logement social sur le site du projet. Elle doit également prévoir la réalisation de ces engagements selon l'une ou l'autre des façons suivantes, aux conditions prévues à l'entente :

- a. construction d'un immeuble de logements sociaux en mode clé en main;
- b. construction d'un immeuble de logements sociaux en mode design-construction.

Si l'engagement prévu à l'alinéa précédent ne peut être réalisé malgré les meilleurs efforts du promoteur, ce dernier doit s'engager à céder à la Ville, ou à un organisme qu'elle désigne, un immeuble exempt de construction sur le site du projet.

4- d'assujettir la délivrance d'un certificat de démolition au dépôt préalable d'une lettre de garantie monétaire. La valeur de cette lettre de garantie doit être égale à 10 % de la valeur au rôle d'évaluation foncière du bâtiment à démolir et de son terrain.

La lettre de garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de restauration de l'édifice Gauvin et de la façade du théâtre Arcade, tels qu'identifiés à la page 1 de ces plans, et les travaux de construction de la structure du projet soient complétés conformément aux permis émis.

Dans le cas où la portion de l'édifice Gauvin identifiée à la page 1 de ces plans est démolie, une seconde lettre de garantie, d'une valeur égale à 2,5 % de la valeur du rôle d'évaluation foncière du bâtiment à démolir et de son terrain doit être déposée.

La seconde lettre de garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux d'enveloppe de l'édifice Gauvin soient complétés conformément aux permis émis.

Advenant que les travaux complétés ne soient pas conformes aux permis émis, le conseil d'arrondissement pourra exécuter la garantie monétaire à son entière discrétion, soit :

- a. exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie monétaire au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie monétaire, en recouvrer la différence du propriétaire;
- b. conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

5- d'assortir cette autorisation de la condition de soumettre une demande de permis de construction ou de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères applicables et afin de contribuer à la qualité du domaine public, d'améliorer le paysage urbain et de limiter l'impact des bâtiments sur les effets d'îlot de chaleur, le projet doit respecter les critères suivants :

- a. les nouvelles constructions doivent faire l'objet d'un traitement architectural cohérent et unifié;
- b. le projet doit intégrer architecturalement les constructions et les équipements mécaniques hors toit;
- c. les balcons visibles depuis la voie publique doivent être le plus possible intégrés au volume principal et le revêtement des soffites doit contribuer à la composition architecturale de la façade;
- d. les matériaux de revêtement doivent tendre à avoir un haut indice de réflectance solaire;
- e. la fonction résidentielle du bâtiment A doit être lisible dans le traitement des façades;
- f. le traitement architectural des niveaux 1 à 3 du bâtiment A doit favoriser l'utilisation de matériaux et de textures pouvant être appréciés depuis le niveau de la rue, l'intégration de végétation ou encore la création d'ouvertures;
- g. la composition architecturale du volume dont la façade est adjacente à la rue De Champlain doit permettre de réduire l'échelle du bâtiment dans l'expérience piétonne, notamment par l'expression de la verticalité et de la division parcellaire;
- h. Les façades du rez-de-chaussée adjacentes aux rues De Champlain et Alexandre-DeSève doivent tendre à offrir une interface animée avec la rue, par la présence d'accès piétons ou d'espaces communs dans les locaux;
- i. la visibilité sur la cour intérieure depuis la rue Sainte-Catherine doit être assurée et les dimensions de l'ouverture doivent permettre son intégration au rythme de la façade;
- j. la façade du rez-de-chaussée de la rue Sainte-Catherine doit intégrer des subdivisions verticales soulignant le rythme parcellaire traditionnel de la rue.

- 6- de fixer un délai maximal de 24 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation pour débiter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- 7- de donner le mandat à la secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Ville-Marie de mener l'assemblée publique de consultation en arrondissement.

ANNEXE PLANS

Adopté à l'unanimité.

43.02 1257400001

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 14 h 12, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

À 14 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0457

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 - Le Nordelec »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 - Le Nordelec », à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023, par sa résolution CM23 0763 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette assemblée;

Vu la résolution CM23 0763 du conseil municipal à son assemblée du 12 juin 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation publique s'est tenue du 18 septembre au 30 octobre 2023, et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 octobre 2023 au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414, et annoncée au préalable par un avis public paru le 26 août 2023, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 18 mars 2024, par sa résolution CM24 0196;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025, par sa résolution CE25 0526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, de Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1234334006

Règlement 23-022

CM25 0458

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux immeubles Le Nordelec »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux immeubles Le Nordelec », à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023, par sa résolution CM23 0762 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette assemblée;

Vu la résolution CM23 0762 du conseil municipal à son assemblée du 12 juin 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation publique s'est tenue du 18 septembre au 30 octobre 2023, et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 octobre 2023 au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414, et annoncée au préalable par un avis public paru le 26 août 2023, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 18 mars 2024, par sa résolution CM24 0196;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025, par sa résolution CE25 0527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux immeubles Le Nordelec ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1234334008

Règlement 04-047-252

CM25 0459**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments aux fins d'une gare de triage ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 1 360 265 du cadastre du Québec »**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments aux fins d'une gare de triage ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 1 360 265 du cadastre du Québec », à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024, par sa résolution CM24 1043 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette assemblée;

Vu la résolution CM24 1043 du conseil municipal à son assemblée du 16 septembre 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation publique s'est tenue du 16 octobre au 7 novembre 2024, et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 novembre 2024 au 6086, rue Sherbrooke est, et annoncée au préalable par un avis public paru le 1^{er} octobre 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 17 mars 2025, par sa résolution CM25 0200;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025, par sa résolution CE25 0592;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'adopter, avec changements, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments aux fins d'une gare de triage ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 1 360 265 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 2 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

À 15 h 33,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur les points 44.03 et 44.04.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pausé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Sasseville (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Hurley (18)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 18

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 44.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

44.03 1245378001

Règlement 24-030

CM25 0460

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-T1

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-T1, à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024, par sa résolution CM24 1044 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette assemblée;

Vu la résolution CM24 1044 du conseil municipal à son assemblée du 16 septembre 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation publique s'est tenue du 16 octobre au 7 novembre 2024, et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 novembre 2024 au 6086, rue Sherbrooke est, et annoncée au préalable par un avis public paru le 1^{er} octobre 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 17 mars 2025, par sa résolution CM25 0200;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025, par sa résolution CE25 0593;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-T1.

Un débat s'engage.

À 15 h 33,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur les points 44.03 et 44.04.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pautzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Sasseville (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Hurley (18)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 18

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 44.04 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

44.04 1245378002

Règlement 04-047-269

51 – Nomination / Désignation

À 15 h 39, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM25 0461

Nommer Amélie Boudot à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat d'avril 2025 à avril 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de nommer Amélie Boudot à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat d'avril 2025 à avril 2027;
- 2- de remercier Marianne-Sarah Saulnier pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1257721002

CM25 0462**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Alba Zuniga Ramos à titre de vice-présidente de la Commission de la sécurité publique, en remplacement de M. Abdelhaq Sari;
- Mme Vana Nazarian à titre de membre de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Abdelhaq Sari;
- M. Julien Hénault-Ratelle à titre de vice-président de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Alba Zuniga Ramos;
- Mme Stephanie Valenzuela à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Julien Hénault-Ratelle

Adopté à l'unanimité.

51.02

65 – Motion des conseillers

À 15 h 41, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM25 0463**Motion pour reconsidérer la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest afin d'en faire un projet équilibré en faveur de la vitalité commerciale et de l'accessibilité**

Attendu que la rue Sainte-Catherine Ouest est non seulement la principale artère commerciale de Montréal mais également la plus importante artère commerciale au Canada;

Attendu que la rue Sainte-Catherine Ouest subit une transformation majeure depuis 2018;

Attendu qu'une consultation Réalisons Montréal publiée en 2023 portant sur la Phase 2 des travaux de réaménagement de la rue Sainte-Catherine a identifié l'importance de la propreté, la gestion des déchets et de la fonctionnalité de la rue afin de permettre la vitalité commerciale (livraison et l'accessibilité aux commerces) comme étant des conditions de réussite du réaménagement;

Attendu que la piétonnisation complète et permanente de tronçons de la rue Sainte-Catherine Ouest engendrera des enjeux de propreté puisque la collecte des déchets se fera sur les rues transversales;

Attendu que le projet proposé par l'Administration signifie une diminution de services aux citoyens, puisqu'une portion importante des aménagements préconisés ne pourront être déneigés;

Attendu que l'administration de Projet Montréal n'a pas divulgué l'étude de circulation de FNX-Innov qui indique que des impacts importants de congestion automobile seront à prévoir dans les rues avoisinantes;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a émis un avis défavorable au projet, notamment parce qu'il créera des enjeux de sécurité et d'accessibilité;

Attendu qu'aucun système de gestion des accès des véhicules d'urgence n'a été présenté, pas plus qu'une évaluation du temps de réponse pour les services du SPVM ou du Service de sécurité incendie de Montréal;

Attendu qu'aucune étude d'impact économique ou sur les livraisons commerciales n'a été publiée;

Attendu que la formule proposée est finale, puisqu'elle n'offre aucune période d'essai, et qu'elle ne pourra être adaptée aux réalités changeantes de l'artère;

Attendu que, vu les éléments susnommés, les conditions gagnantes ne sont pas réunies afin de piétonniser de façon permanente les tronçons de la rue Sainte-Catherine Ouest;

Attendu que, selon un rapport de consultation sur le projet Sainte-Catherine Ouest produit en septembre 2023 par la Ville de Montréal et le Centre d'écologie urbaine de Montréal, le nouvel aménagement déjà réalisé dans la Phase 1, qui comprend une voie de circulation, est apprécié à 85 %, un niveau de satisfaction très positif;

Attendu qu'il n'y a pas d'acceptabilité du projet de piétonnisation par Montréal Centre-Ville qui est la Société de développement commerciale qui représente les entreprises qui seront directement impactées par les aménagements;

Attendu que le projet de réaménagement tel que proposé par l'administration de Projet Montréal impactera négativement les commerçants et résidents du secteur;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle
M. Serge Sasseville

que le conseil municipal :

- 1- reconsidère la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest afin d'en faire un projet équilibré en faveur de la vitalité commerciale et de l'accessibilité;
- 2- priorise la continuité du réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest selon le modèle éprouvé par les phases de réfection antérieures, qui comprend une voie de circulation, des trottoirs élargis, un corridor de verdure, du mobilier urbain et une voie de livraison courte durée.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, pour la présentation de la motion.

M. Salem débute son intervention en soulignant l'importance des travaux à apporter à ce tronçon de la rue Sainte-Catherine Ouest, dont le remplacement de conduites d'eau datant du 19^e siècle, mais que la piétonnisation permanente de ce tronçon de rue ne peut être envisagée, puisque plusieurs enjeux, notamment de sécurité, d'accessibilité et de propreté, ont été soulevés par plusieurs intervenants du milieu. Puis, M. Salem invite l'Administration à faire preuve d'une meilleure collaboration avec ses partenaires dans ce dossier, afin de mener à bien ce projet majeur, de façon concertée.

La présidente du conseil le remercie et cède ensuite la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

M. Hénault-Ratelle appuie les propos du chef de l'Opposition officielle. Il insiste sur l'importance d'être à l'écoute des citoyens et des commerçants, et salue la décision de l'Administration de mettre sur pause le projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest.

La présidente du conseil le remercie et cède ensuite la parole au conseiller Luc Rabouin.

D'entrée de jeu, M. Rabouin indique que l'Administration votera contre cette motion. Il mentionne que le projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest est toujours dans les cartons, et que des discussions ont lieu, notamment avec les membres du conseil d'administration de la SDC Montréal Centre-Ville, pour que le projet réponde adéquatement aux besoins de tous les partenaires.

La présidente du conseil le remercie et cède ensuite la parole au conseiller Serge Sasseville, qui rappelle qu'il est l'élu de ce quartier dont fait partie la rue Sainte-Catherine Ouest, et mentionne que les citoyens de ce secteur lui ont manifesté leur mécontentement face à ce projet. M. Sasseville invite les membres du conseil à appuyer cette motion.

La présidente du conseil le remercie et cède ensuite la parole au chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il exerce son droit de réplique.

À 15 h 59,

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Sasseville (23)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pautzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (32)

Résultat : En faveur : 23
Contre : 32

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 16 h 04, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal le 12 mai 2025, à 13 h.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE